

Du 17 au 23 mai 2021 - N° 4759

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



L'interview de la semaine

L'agriculture au juste prix

« La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération de nos agriculteurs », estime Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans un entretien accordé à ResoHebdoEco. Page 16

“Cep by cep” avec les vigneron

En créant Klap Conseil, Laure-Marie Kornmann-Lapergue se lance dans le développement et le conseil des entreprises de la filière viticole, notamment sur le volet de la gestion d'aides et de subventions. Page 2

Utile et solide face à la crise

Mardi 27 avril, la Caisse d'Épargne BFC a tenu sa conférence de presse annuelle pour présenter ses résultats après une année de crise sanitaire et ses projets pour 2021. L'occasion d'inaugurer la nouvelle agence de Dijon Victor Hugo tout juste ouverte au public. Page 3

5 pages d'annonces légales
Lire les pages 8 à 12

La vache qui rit se met au vert



À Lons-le-Saunier (Jura), les bureaux R&D du groupe Bel travaillent, depuis deux ans, à une alternative végétale de la célèbre Vache qui Rit. Haricots rouges, lentilles et autres pois ou pois chiches ont ainsi été expérimentés pour aboutir à un fro-

mage hybride qui doit associer le meilleur du laitier au meilleur de la protéine végétale. En attendant que cette version atypique arrive sur le marché français dans les mois à venir, elle est déjà commercialisée aux États-Unis et en Grande-Bre-

tagne. Devant l'engouement grandissant de la population pour une alimentation moins riche en viande, le flexitarisme, le groupe Bel confirme la tendance. « C'est un débouché prometteur car il y a une attente du consommateur. Le lait végétal

puis les yaourts ont ouvert la voie avec des croissances à deux chiffres, montrant l'importance du produit laitier », précise Delphine Chatelin, vice-présidente en charge de la R&D pour le groupe Bel.

Page 4

Les entreprises prêtes à recruter en 2021

La dernière enquête des Besoins en main d'œuvre (BMO) des entreprises, présentée par Pôle Emploi à la presse, lundi 10 mai, montre qu'après une année 2020 marquée par une crise inédite et une baisse des recrutements, l'amélioration de la situation sanitaire pourrait mener à une reprise des recrutements pour la deuxième partie de l'an-

née 2021. La Bourgogne Franche-Comté fait ainsi partie des cinq régions métropolitaines dans lesquelles les intentions d'embauche sont en hausse (+2 % par rapport à 2019), avec une majorité de CDI. Dijon avec 14.220 projets est le premier bassin concernant le nombre d'intentions d'embauche (15 % de la région).

Pages 5-6

Éclairage utile sur les missions de l'Urssaf. Page 15

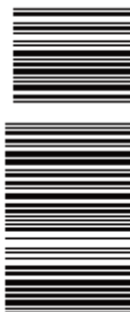
CONCEPTION & CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Contrat Unique :
Conception + Construction + Livraison

PRIX GARANTI	DÉLAI GARANTI	CLÉ EN MAIN
---------------------	----------------------	--------------------

03 80 66 77 17
112 route de Dijon 21600 LONGVIC
www.visa-ingenierie.com

R 28302 - 4759 - 1,50 €



Membre indépendant du réseau CBRE

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.
Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement, ...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

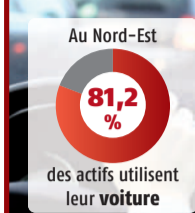
03 80 51 71 71

IMPACT PROPERTY
AGENCE DE GESTION IMMOBILIERE SPECIALISEE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

03 80 51 71 64
www.impact-property.fr | contact@impact-property.fr

C'EST PARTI POUR UN BAIL !

Les déplacements professionnels



La voiture, encore essentielle pour la majorité des actifs

Comme chaque année, Alphabet France, avec le soutien d'Ifoop, s'est intéressé fin 2020 à la mobilité des actifs français et s'est penché plus spécifiquement sur les déplacements professionnels dans le quart Nord-Est de l'Hexagone (Hauts-de-France, Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté). Si 81,2 % des actifs utilisent leur voiture dans le cadre de leurs trajets professionnels et domicile-travail (contre 76 % en moyenne nationale), ils sont néanmoins seulement 12,7 % à utiliser un véhicule professionnel mis à leur disposition par leur entreprise (contre 17,7 % en moyenne en France). La région compte davantage d'utilisateurs de deux et trois-roues, 12,2 %, et de vélos, 15,3 %. Enfin, 22,2 % se déplacent à pied et 14,2 % utilisent les transports en commun.

Le confinement a touché les plus modestes



Le premier confinement a fragilisé les plus modestes

D'après une récente étude de l'Insee, en Bourgogne Franche-Comté, près de 20 % des personnes de plus de 15 ans estiment que leurs finances se sont dégradées au printemps dernier, lors du premier confinement. Les conséquences financières sont d'autant plus fortes que le niveau de vie des ménages était déjà faible. Ainsi, les personnes vivant dans les ménages les plus modestes de la région, ceux dont le niveau de vie compte parmi les 10 % les plus pauvres, sont 30 % à déclarer que leur situation financière s'est dégradée (soit deux fois plus que pour les 10 % des ménages les plus aisés). Le confinement a surtout affecté les actifs qui évoquent une dégradation de leurs finances pour 27 %. Enfin, près de la moitié des artisans et des commerçants ressentent une dégradation de leurs ressources.

Les TPE veulent lancer leur business en ligne



Un accompagnement pour lancer son business en ligne

Comme le souligne le sondage OpinionWay pour Hubsid, 58 % des TPE estiment avoir besoin de l'assistance d'un tiers pour leurs supports de communication Internet, 59 % admettent ne pas bien savoir comment s'y prendre pour améliorer leur présence en ligne, et 65 % pensent ne pas pouvoir développer leur présence en ligne sans l'aide d'un professionnel. Face au coût de développement d'un site internet, les deux-tiers des répondants sont plus favorables à une solution économique réunissant les fonctionnalités principales plutôt qu'à une solution plus complète mais coûteuse. En outre, 83 % pensent qu'une solution clé-en-main pour créer un site Internet permet de gagner du temps et est plus facile à gérer et 75 % que les solutions proposées en ligne sont tout aussi intéressantes.

baromètre

En créant Klap Conseil, Laure-Marie Kornmann-Lapergue se lance dans le développement des entreprises de la filière viticole dans la gestion d'aides et de subventions.



Laure-Marie Kornmann-Lapergue accompagne la filière viticole

Après plusieurs postes dans la communication et le marketing, dans différents secteurs et dans différentes villes de France, Laure-Marie Kornmann-Lapergue a rejoint sa ville d'origine, Beaune pour intégrer le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) en qualité de chargée de communication export. « Pendant six ans, je me suis occupée de faire la promotion des vins de Bourgogne sur sept pays, développe-t-elle. À côté de cela, j'étais en charge de la gestion administrative des dossiers de co-financement européen OCM proposition (Organisation commune des marchés, Ndlr) pour les pays tiers ». Une casquette qui lui a permis d'acquérir une réelle expertise dans l'obtention de subventions gérées par FranceAgriMer et qui lui a donné envie de prendre un nouveau tournant dans sa vie professionnelle. « En échangeant avec des viticulteurs et avec les autres interprofessions, j'ai décelé un certain manque de temps et de service concernant les gestions des aides et des sub-

ventions. Sans parler du fait que les procédures devenaient de plus en plus complexes et longues ou encore de l'absence de communication sur l'ensemble des aides mises à disposition des professionnels de la vigne et du vin », témoigne-t-elle. Face à ce constat, Laure-Marie Kornmann-Lapergue a décidé d'ouvrir, il y a quelques semaines, son agence de conseil en gestion de subvention, Klap Conseil.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

« Ce sont des démarches très souvent complexes, longues et chronophages... J'avais les compétences, l'expertise et j'avais envie de me réaliser en apportant aux viticulteurs une aide et un accompagnement dans le développement de leur entreprise. » Promotion en pays tiers ou sur le marché intérieur, investissement, arrachage, restructuration, plan national de relance (aide aux agroéquipements, à l'adaptation au changement climatique, etc.), quel que soit le besoin, la spécialiste des aides et subventions propose ainsi un accompagnement sur-mesure au ser-

vice des professionnels de la filière viticole. « Mon rôle est vraiment de les accompagner de A à Z. Par exemple, lorsqu'un viticulteur se lance dans un projet de nouvelle cuverie, il peut me contacter en amont, lorsque l'idée commence tout juste à germer, et je suis ensuite l'évolution de son projet, en l'aidant, en l'accompagnant, parfois en lui demandant toujours plus de détails... et au final, on voit l'aboutissement ! » Après un premier rendez-vous d'écoute et d'analyse des besoins, Laure-Marie Kornmann-Lapergue réalise une étude pour identifier les aides disponibles et adaptées. Elle pourra ensuite accompagner les professionnels dans la construction du projet de subvention ou sur une partie précise. Enfin, concernant FranceAgriMer, elle pourra apporter des réponses et des modifications en cas de réfections et organiser des dossiers de justificatifs en cas de contrôle.

ANTONIN TABARD

◆ klap-conseil.com

Ils bougent.



LA CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ CHANGE DE TÊTE. Le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté (CEBFC), présidé par Éric Fougère, a nommé, Jérôme Ballet, président du Directoire de la CEBFC. À 56 ans, il a pris ses fonctions le premier mai. Titulaire d'une licence de biochimie et diplômé de l'ESG, Jérôme Ballet débute sa carrière en 1990 dans un cabinet de commissariat aux comptes (Mazars), puis il intègre le secteur bancaire : en 1994 la Banque de financement et de trésorerie, en 2000 la Banque Populaire Val-de-France et en 2003 la Caisse d'Épargne Lorraine comme directeur financier. Il est ensuite nommé en 2008 membre du Directoire en charge des finances et de l'activité commerciale de la banque du développement régional de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, qu'il quittera en 2012 pour rejoindre la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en qualité de membre du Directoire en charge d'un pôle élargi (finances, exploitation bancaire, immobilier,...). Jérôme Ballet succède, à la présidence de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, à Jean-Pierre Deramecourt, ayant fait valoir ses droits à la retraite après neuf années passées à la tête de la CEBFC.

décideurs

MEURDRA
Pompes Funèbres

Depuis 1952, une famille au service des familles.

UN SEUL NUMÉRO
03 80 65 21 22Meurdra
POMPES FUNÈBRES

DEUX ADRESSES

107, Rue Jean-Jacques Rousseau 21000 Dijon

18, Rue de la Redoute 21850 Saint-Apollinaire

ENTREPRISES

La Caisse d'Épargne BFC, solide et utile face à la crise

Banque. Mardi 27 avril, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté a tenu sa conférence de presse annuelle pour présenter ses résultats après une année de crise sanitaire et ses projets pour 2021. L'occasion d'inaugurer la nouvelle agence de Dijon Victor Hugo tout juste ouverte au public.



De gauche à droite : Eric Fougère, président du Conseil d'orientation et de surveillance, Isabelle Brouté, responsable du Pôle banque du développement régional, Jean-Pierre Deramecourt, alors encore président du directoire, et Cédric Mignon, responsable du Pôle banque de détail, ont profité de la conférence de presse annuelle de présentation des résultats 2020 et des projets 2021 pour inaugurer la nouvelle agence de Dijon Victor Hugo, mardi 27 avril.



Pour sa dernière conférence de presse annuelle, Jean-Pierre Deramecourt, qui cédait sa place de président du directoire de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté (CEBFC) trois jours plus tard à Jérôme Ballet, a voulu rendre hommage aux collaborateurs de la banque à l'écureuil. « Pendant toute cette période de crise sanitaire, nos agences sont restées ouvertes », a-t-il d'ailleurs souligné avant de dresser le bilan de l'année passée. Si le produit net bancaire a baissé de 2 % à 316,1 millions d'euros, le résultat net stagne à 65,5 millions d'euros (- 0,7 %) et le ratio de solvabilité gagne 0,3 points à 20,28 %. En prévision et pour anticiper la crise économique à venir, le coût du risque a quant à lui été revu à la hausse, à 24 millions au lieu de 19 en 2019. « Nos très bons résultats ont été obtenus grâce à la mobilisation constante de toutes les équipes de la CEBFC qui par ailleurs ont su, depuis le début de la crise, aider nos clients à traverser le

mieux possible cette période difficile et inédite, confie-t-il. Cette année, nous sommes même en-dessous de nos prévisions en mars-avril de l'an dernier puisque nous imaginions une baisse de 15 % de notre PNB ».

CHANGEMENT DE GOUVERNANCE ET PROJETS D'AVENIR

Avec le départ de Jean-Pierre Deramecourt s'entame une nouvelle mandature, comme le confirme Eric Fougère, président du Conseil d'orientation et de surveillance : « Au total, 138 administrateurs ont été élus, en janvier, pour six ans. Ces derniers participeront activement au développement stratégique et économique de la CEBFC ». Une force, selon lui, qui réside dans la solidité même de la gouvernance.

« En 2020, nous avons ressenti le besoin de mieux coller à notre territoire », observe Cédric Mignon, responsable du Pôle banque de détail. Des dispositifs ont ainsi été mis en place à destination des jeunes comme des microcrédits d'urgence plafonnés à 3.000 euros à 0 %, sans garantie ni

frais de dossier, ou encore des crédits plus élevés, jusqu'à 5.000 euros dans les mêmes conditions et jusqu'à 45.000 euros à 0,70 %. Quant aux professionnels, « 275 millions d'euros de crédits ont été accordés en 2020, soit 100 millions d'euros de plus qu'en 2019. Nous les avons notamment accompagnés dans la création d'un site marchand », souligne-t-il.

Enfin, Isabelle Brouté, responsable du Pôle banque du développement régional, a illustré l'engagement de la banque mutualiste au cœur des grands projets structurels de la région. « Nous accompagnons notamment le déploiement de la fibre pour lequel 40 millions d'euros ont déjà été investis en région et nous soutenons, depuis 2017, le développement d'hydrogène vert sur le territoire, pour lequel 150 millions d'euros seront investis en 2021. » Enfin, la CEBFC propose une nouvelle offre, sous la forme d'un "prêt à impact", pour valoriser l'engagement social ou environnemental des clients de l'immobilier et du logement social.

ANTONIN TABARD

Une nouvelle agence plus innovante et coopérative

■ Au 102 de l'avenue Victor Hugo, l'agence Dijon Victor Hugo de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté a ouvert ses portes lundi 26 avril. « Elle a été entièrement reconstruite pour mieux répondre aux attentes de nos clients et faciliter le travail de nos équipes », souligne Cédric Mignon, responsable du Pôle banque de détail. Dessinée par le cabinet TPGM architecture, cette dernière a nécessité 18 mois de travaux pour proposer, sur une surface totale de 360 mètres carrés, des espaces bien définis. Montant total de l'opération ? « Plus d'un million d'euros », évoque Cédric Mignon. Au rez-de-chaussée, un accueil pour des opérations rapides, ainsi qu'un mur d'automates, mais aussi une consigne pour retirer ou déposer des sommes plus importantes. Exit les bureaux nominatifs et personnalisés, « ceux-là sont neutres pour être davantage centrés sur la confidentialité et à la disposition des huit collaborateurs de l'agence dirigée par Nicolas Munier ». Un espace atelier a aussi été pensé pour permettre aux collaborateurs de l'agence d'échanger et de travailler dans un espace commun afin de conjuguer efficacité et qualité de vie au travail. Enfin, le groupe commercial de Côte-d'Or dirigé par Sébastien Teyssie prendra place à l'étage où une salle de réunions a aussi été aménagée. Le tout dans une ambiance cosy et une décoration proposée et imaginée par l'ensemble des collaborateurs qui ont eu la possibilité de choisir chacun une vue de Dijon pour agrémenter les bureaux.

A. T.

Tendance. À Lons-le-Saunier (Jura), les bureaux R&D du groupe Bel travaillent, depuis deux ans, à une alternative végétale de la célèbre Vache qui Rit. En attendant que cette version hybride arrive sur le marché français dans les mois à venir, elle est déjà commercialisée aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Le groupe Bel mise sur le végétal

« On a lancé un mélange de laitier et de légumineuse pour proposer un bon produit nutritionnel avec un nouveau goût pour la Vache qui Rit », explique Delphine Chatelin, vice-présidente en charge de la R&D pour le groupe Bel. Déjà commercialisée aux États-Unis et en Grande-Bretagne, la nouvelle recette du célèbre fromage devrait rejoindre les rayons des magasins d'ici quelques mois. Haricots rouges, lentilles et autre pois ou pois chiches ont ainsi été expérimentés pour aboutir à un fromage hybride qui doit associer le meilleur du laitier au meilleur de la protéine végétale. « Depuis deux ans, nous travaillons sur ces protéines pour apporter une alimentation plus saine et plus respectueuse pour tous. » À Lons-le-Saunier, une équipe dédiée, d'une quinzaine de personnes, a été mise en place pour apporter des compétences nouvelles. « Nous n'avions pas cette expertise en tant



À Lons-le-Saunier, le groupe Bel développe les recettes de fromage aux nouvelles saveurs à base de protéines végétales.

qu'industriel du laitier. Il faut conserver l'expérience du consommateur et faire une vraie sélection de la protéine en intégrant son impact organoleptique pour que son goût soit accepté et similaire à ce qu'il connaît. » Confronté à des notes encore vertes, le groupe cherche des alternatives susceptibles d'apporter les réponses attendues pour la texture, les

arômes et l'expérience gustative dans sa globalité. La protéine végétale doit par ailleurs apporter la même valeur qu'une protéine animale, notamment pour les acides aminés.

LA MODE DU FLEXITARISME

Devant l'engouement grandissant de la population pour une alimentation moins riche en viande, le flexitarisme, le

groupe Bel confirme la tendance. « C'est un débouché prometteur car il y a une attente du consommateur. Le lait végétal puis les yaourts ont ouvert la voie avec des croissances à deux chiffres, montrant l'importance du produit laitier », précise Delphine Chatelin. Considérant la filière comme prometteuse également pour l'agriculture de demain, la représentante du groupe Bel rappelle que l'approvisionnement en France, du fait des faibles quantités, ne pose pour l'heure aucun problème et que d'autres matières émergent, comme le tournesol. « Il y a des choses à explorer. » L'entreprise adapte ainsi peu à peu sa gamme et son outil de production, avec en ligne de mire, le souhait de proposer une alternative végétale dans toutes ses marques. Le groupe Bel compte 12.000 salariés dont 800 dans le Jura, et affiche un chiffre d'affaires de 3,46 milliards d'euros en 2020.

NADÈGE HUBERT

Croissance. Cinq ans après sa création dans une grange à Vitteaux, la société originelle "4!" évolue ! Aujourd'hui, l'entreprise nommée "Four Data" est propriétaire de trois marques déposées et possède deux agences basées à Dijon et Vannes.

Four Data, de start-up à scale-up !

Four Data est un éditeur d'objets connectés (IoT) et concepteur de logiciels métiers SaaS & applications mobiles. La société commercialise ses produits et solutions sous différentes marques déposées dont elle est propriétaire : Fuel it, Agrilab io et Datawaste. La solution Four Data repose sur un système de capteurs connectés (notamment des jauges de niveau connectées pour cuves et silos de stockage) reliés à des interfaces web. Les capteurs conçus par la société sont brevetés et fabriqués en France, et aujourd'hui déployés à plus de 6.000 exemplaires en Europe auprès de plus de 450 clients. Cette solution clé est vendue en marque blanche et permet d'optimiser la logistique opérationnelle et d'améliorer le service client des professionnels revendeurs de la solution auprès de leurs clients. La société est aujourd'hui plus connue sous le nom de sa



marque historique "Fuel it" : première marque de "4!" et première start-up du Village by CA Champagne-Bourgogne en 2017. L'idée de la jauge de niveau connectée Fuel it est née suite à une petite histoire de chauffage... Nous sommes en 2016, Emmanuel Bour, président de la société vivait dans une paisible demeure, mais un beau jour, un samedi, voilà qu'il souhaitait prendre sa douche. Quelle ne fut pas sa surprise de se retrouver sous un jet d'eau glacée. Horreur ! Le chauffage ne fonctionnait plus ! La conclu-

sion fut rapide, il n'y avait plus de combustible dans sa cuve de fioul. Mais alors, que faire ? Les distributeurs sont fermés et ne livrent pas avant mardi ! Hélas il ne trouva aucune jauge simple, agile et connectée sur le marché. Emmanuel Bour décida donc de la créer !

FOUR DATA PREND SON ENVOL

Après avoir assis sa réputation sur le secteur des combustibles, grâce à sa marque Fuel it, il a fallu se réinventer afin de démontrer que le fioul n'est pas le seul secteur de développement de la société.

En effet, les gains apportés par l'utilisation des jauges de niveau sont transposables pour de nombreux autres marchés. C'est pourquoi la société est devenue Four Data et d'autres marques comme Agrilab io et Datawaste ont vu le jour. Désormais la société est présente sur plusieurs "verticales marchés" comme le secteur des combustibles, des lubrifiants, de la location de matériel, de l'agriculture ou de la gestion des déchets. Cinq ans après sa création, la société célèbre désormais une nouvelle étape importante : l'acquisition de ses propres bureaux. Ce sont maintenant près d'une quinzaine de collaborateurs qui ont rejoint l'aventure Four Data. Anecdote amusante... Elle garde toujours la même adresse ! Hé oui, en grimant simplement quelques marches d'escalier ! Four Data installe son siège dans le centre-ville dijonnais situé au 67 rue des Godrans... un étage au-dessus du Village by CA de Dijon.

Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



« e » = « électronique »

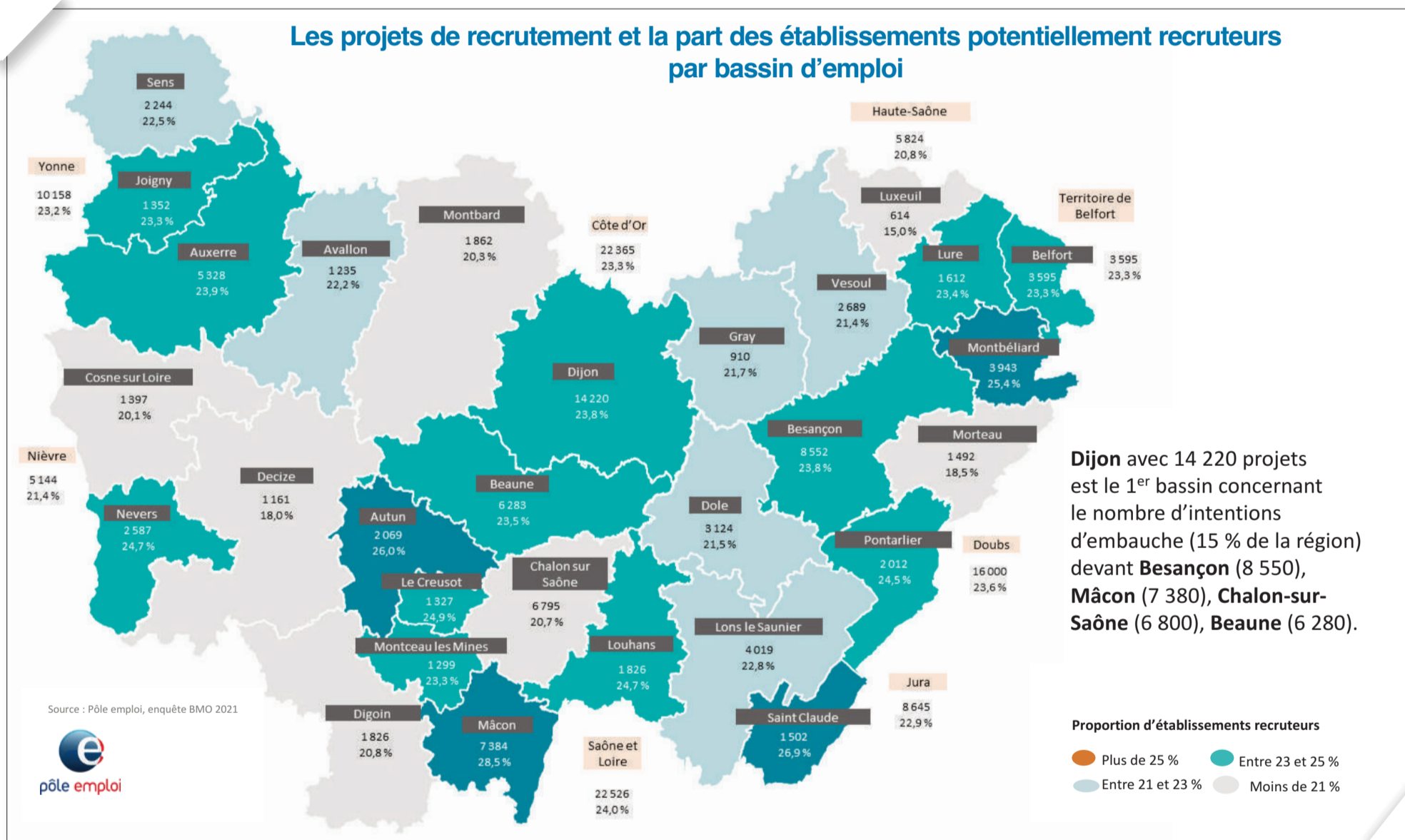
La langue française fait souvent appel à l'abréviation par économie pour un terme trop long à dire ou à écrire... Cette propension s'applique aussi aux mots issus de l'anglo-américain, comme si l'emploi d'un terme court conférerait valeur d'économie linguistique et de pertinence sociologique : l'attrait des USA et son économie puissante. L'abréviation « e » qu'on sait être issue de « electronic » = « électronique » se renforce si on la rapproche de la préposition latine « e », variante de « ex » = « hors de » du latin « ex- », préfixe qui marque l'éloignement, la privation ou en l'occurrence ici le changement d'état. On note actuellement l'invasion de cette abréviation dans les termes qui mettent en lumière la notion de rapidité, comme si le fait de pouvoir aller vite à travers l'électronique conférerait en un avantage à la notion qui accompagne le « e ». Exemple : le « commerce électronique », bâti sur l'anglo-américain « electronic commerce » est maintenant qualifié de « e-commerce » = « système d'échanges électronique qui regroupe toutes les transactions qu'une organisation peut mettre en œuvre via un média électronique ou un réseau ». S'ouvre alors un océan de notions venues d'horizons divers mais toujours reliées par la notion d'efficacité attribuée à la rapidité : « L'e-mail », calque de l'anglo-américain, critiqué par les linguistes qui recommandent « courrier électronique », « courriel » comme au Canada ou « messagerie électronique ». « L'e-campus » permet d'étudier dans des conditions difficiles comme la pandémie, mais aussi à cause d'un éloignement et prend une particulière importance pour nos collaborateurs en situation de handicap « L'e-marchepublic » car les régions et les départements se laissent séduire par les appels d'offres via une dématérialisation des dossiers « L'e-commerçant » ouvre une « e-boutique » pour permettre la vente « d'e-cadeaux » et même des « e-cartecadeau » payés par « e-chequevacances » et envoyer à « l'e-client » les « e-factures » par « e-mail » ! L'entreprise fonce vers le « e-management » rendu nécessaire par l'éloignement (géographique ou social) des décisions et abuse « d'e-business », « d'e-service » en lien avec « l'e-strategy » au sein de ce qu'on nomme maintenant « l'e-entreprise » (dans ce milieu on ne pense même pas à franciser l'orthographe). Il restait la culture, un peu réticente mais la pandémie a brisé ce rempart via les « e-books » et les visites virtuelles de « l'e-culture », la pédagogie elle-même anglicise à foison son vocabulaire via le « e-learning » pour l'apprenant et le « e-teaching » pour l'enseignant dans « l'e-education ».

COLLECTIVITÉS

Des intentions d'embauche en hausse en BFC

Emploi. La dernière enquête des Besoins en main d'œuvre (BMO) des entreprises, présentée par Pôle Emploi à la presse, lundi 10 mai, montre qu'après une année 2020 marquée par une crise inédite et une baisse des recrutements, l'amélioration de la situation sanitaire pourrait mener à une reprise des recrutements pour la deuxième partie de l'année 2021.

Les projets de recrutement et la part des établissements potentiellement recruteurs par bassin d'emploi



En 2021, la Bourgogne Franche-Comté fait partie des cinq régions métropolitaines dans lesquelles les projets de recrutement sont en hausse. « Avec 94.256 intentions d'embauche annoncées, cela représente une croissance de 2% par rapport à 2019 », affirme Michel Swieton, directeur régional de Pôle Emploi en ouverture de sa présentation de la dernière enquête des Besoins en main-d'œuvre des entreprises (BMO)*, précisant qu'il s'agit bien d'une enquête qui mesure les intentions d'embauche et non les recrutements. Après une baisse constatée en 2020, directement liée à la crise sanitaire, l'amélioration de la situation sanitaire qui offre aujourd'hui aux professionnels

plus de perspectives et des raisons de se projeter vers l'avenir explique grandement cette situation positive.

UNE MAJORITÉ DE CDI POUR 2021

« Si 2020, a été marquée par une crise sanitaire et économique inédite la Bourgogne Franche-Comté a mieux résisté que l'ensemble de la France métropolitaine, avec notamment un taux de chômage au quatrième trimestre 2020 d'1,1 point en dessous des chiffres nationaux. De même, la baisse de 0,5 point enregistrée sur un an dans notre région est plus forte que celle du national (-0,1 point) », explique Michel Swieton. « Cela est encore plus vrai en Côte-d'Or qui affiche 0,7 point de chômage de moins que la BFC au quatrième trimestre 2020 », ajoute Jean-François Locatelli, directeur territorial Côte-d'Or. Dans le détail, la

demande d'emploi a connu une forte hausse lors du premier confinement (+9,7 %), suivie d'une baisse jusqu'au deuxième confinement (-1,9 %), et une légère hausse depuis. « Quand on se penche sur les Déclarations préalables à l'embauche (DPE), on constate un arrêt brutal du recrutement. Avec plus d'1,5 million de DPE enregistrées entre avril 2020 et mars 2021, cela représente une baisse de 20 % par rapport à la même période un an plus tôt. Si on zoome sur le premier trimestre 2021, la baisse par rapport à 2020, n'est plus que de 6 %, preuve de la reprise », affirme Michel Swieton. Si l'on regarde, cette fois, du côté des recrutements par type de métier entre les périodes d'avril 2019/mars 2020 et avril 2020/mars 2021, on réalise que les secteurs les plus impactés par cette baisse de l'emploi sont : l'hôtellerie-restaura-

tion / tourisme loisirs et animation (-47 % en BFC et -52 % en Côte-d'Or), l'agriculture (-32 % en BFC et -30 % dans le 21) suivis du commerce, vente et grande distribution (-28 % en BFC et -32 % dans le 21) à égalité avec l'industrie (-28 % en BFC et -30 % dans le 21). À l'inverse, le secteur de la santé est le seul à afficher un recrutement positif (+2 %). En complément, il est intéressant de noter que « 31 % des établissements ont cherché à recruter en 2020. Parmi eux, les trois quart ont recruté autant que prévu et un sur dix a recruté plus que prévu. Un peu moins de 10 % des établissements de la région ont renoncé à recruter alors qu'ils pensaient le faire avant la crise sanitaire. Parmi les établissements qui n'ont pas réussi à recruter en 2020, un sur trois considère que la crise est responsable de l'échec du recrutement ».

Passé ce nécessaire coup d'œil dans le rétroviseur, Michel Swieton et Jean-François Locatelli ont présenté les résultats de l'étude BMO 2021. Près de 94.300 projets de recrutements sont ainsi annoncés en 2021 dans la région, soit environ 1.900 de plus qu'en 2019 (+2,1 %). Les chefs-lieux de la Côte-d'Or et du Doubs représentent un quart des projets de la région : Dijon avec 14.220 projets est le premier bassin concernant le nombre d'intentions d'embauche (15 % de la région) devant Besançon (8.550 projets), Mâcon (7.380 projets) et Beaune (6.280 projets). Plus de la moitié des projets (53 %) concernent des emplois durables (CDI) essentiellement liés à des remplacements suite à des départs définitifs de salariés (42 %), à de nouvelles activités (28 %) ●●●

« ce qui est assez notable, compte tenu du contexte », pointe Michel Swieton, et à un surcroît d'activité (23 %).

PLUS D'UNE INTENTION D'EMBAUCHE SUR DEUX DANS LES SERVICES

Côté secteurs d'activité, les services rassemblent plus de la moitié des intentions d'embauche avec 50.370 projets (dont 13.520 pour les seuls projets dans la santé et l'action sociale, ainsi que 6.870 projets dans l'hôtellerie-restauration) et l'agriculture (18.061 projets), qui concentre une partie importante de l'activité saisonnière. On trouve ensuite : le commerce dans son ensemble (10.372 projets), l'industrie manufacturière (9.069 projets) et la construction (10.372 projets). Les cinq métiers les plus recherchés par les employeurs en BFC sont les très saisonniers viticulteurs, cueilleurs et arboriculteurs salariés (13.100), les agents d'entretien de locaux (5.400), les aides-soignants (3.900), les professionnels de l'animation socio-culturelle (2.900) et les aides à domicile (2.800). « Ces

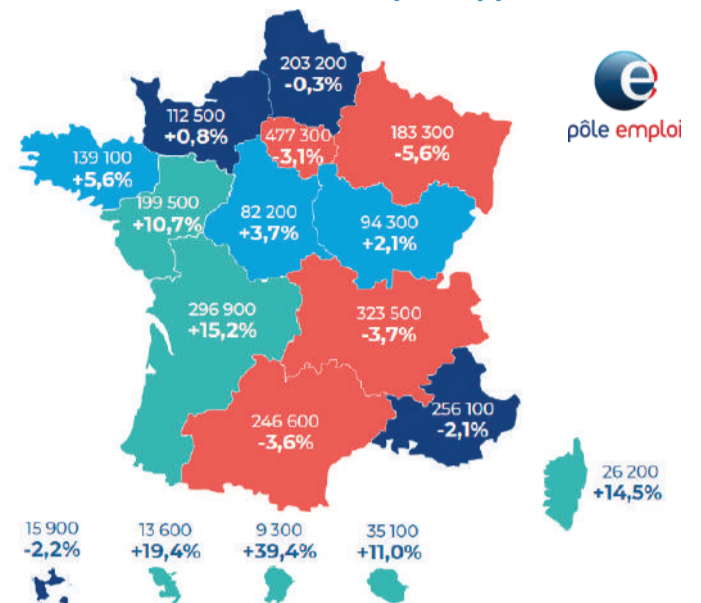
cinq métiers représentent trois projets de recrutement sur dix dans la région », précise Michel Swieton. Par ailleurs, la part des projets jugés difficiles à concrétiser connaît une légère baisse : 46 % en 2021 contre 51 % en 2019. Les raisons invoquées par les employeurs sont à 84 % : la pénurie de candidats, à 65 % : l'inadéquation des profils avec les postes proposés, à 47 % : la nature et le déficit d'image du poste et, à 21 % : l'accès au lieu de travail. Le plus grand nombre de projets jugés difficiles concernent certains métiers du BTP (couvreurs, charpentiers, menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation, plombiers, chauffagistes, chefs de chantiers, conducteurs de travaux) et de la santé/action sociale (médecins, spécialistes de l'appareillage médical, aides à domicile). « Pour faire face à ces contraintes, les employeurs se disent prêt à 44 % à élargir leurs profils de candidats, à ne plus chercher forcément le "mouton à cinq pattes" et à 31 % à rendre leur offres plus attractives, à améliorer les conditions

de travail ». À l'inverse, les plus fortes baisses de recrutements jugés difficiles concernent l'industrie manufacturière (de 51 % en 2019 à 42 % en 2021) et les services (de 52 % en 2019 à 46 % en 2021).

FRÉDÉRIC CHEVALIER

♦ (*) L'enquête « Besoins en main-d'œuvre (BMO) » est réalisée chaque année par Pôle Emploi avec le concours du Credoc. Elle porte sur 80.200 établissements de BFC. Elle est utilisée comme outil d'aide à la décision pour mieux connaître les intentions de recrutements des établissements. Pour l'édition 2021, réalisée entre octobre et décembre 2020, 22.100 établissements ont répondu, dont 830 à une enquête complémentaire plus détaillée, qui décrit les besoins des entreprises par métier (200 "familles professionnelles"), par secteur d'activité (24 secteurs de la nomenclature d'activités française, NAF) et à un niveau géographique fin, le bassin d'emploi.

Les besoins en main d'œuvre des entreprises en 2021 et leurs évolutions par rapport à 2019



Quelques actions de Pôle Emploi pour répondre aux BMO

Pour accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement, les 200 conseillers entreprises de Pôle emploi Bourgogne Franche-Comté se mobilisent au travers :

- ♦ **Des opérations #TousMobilisés** qui ont lieu chaque semaine en agence pour promouvoir des métiers, des formations et des actions de recrutement en présence d'employeurs (153 organisées entre janvier et avril et déjà plus de 51 programmées entre mai et juin en BFC).
- ♦ **Des immersions professionnelles** pour faire découvrir un métier ou valider un projet professionnel (14.415 en 2020).
- ♦ **Des actions de formation** préparatoires à l'emploi (3.456 en 2020).
- ♦ **La promotion des mesures exceptionnelles du plan France Relance** (mesures de soutien à l'emploi) et le déploiement du plan spécifique #1Jeune1Solution.
- ♦ **Des plans de recrutement et de formation ciblés** : dans le domaine de la santé pour le grand âge en collaboration renforcée avec l'ARS, dans l'hôtellerie-restauration en lien avec l'UMIH, pour préparer la reprise d'activités et dans le BTP avec les fédérations professionnelles (FFB, CAPEB, FRTP).

L'ÉVOLUTION DES PROJETS DE RECRUTEMENT DEPUIS 2011 / en BFC

UNE FORTE PROGRESSION ENTRE 2013 ET 2021



Nombre de projets

- BFC** : 94 256 projets (+2,1% par rapport à 2019)
- 21** : 22 370 projets (+5% par rapport à 2019)
Dijon : 14 220 projets, Beaune : 6 280 projets, Montbard : 1 860 projets

Part des entreprises souhaitant embaucher

- BFC** : 23,1% (23,2% en 2019)
- 21** : 23,2% (22,5% en 2019)

LANCER LE CHANTIER DE LA TRANSITION



POUR VOS LOCAUX PROFESSIONNELS.

Découvrez nos offres pour financer des travaux d'économies d'énergies dans vos locaux.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur.

05/2021 - H39167-1 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC

Opinions

La Côte-d'Or retenue pour expérimenter le service public de l'insertion et de l'emploi

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le gouvernement, le département a été retenu pour expérimenter le nouveau service public de l'insertion et de l'emploi sur le territoire de la Côte-d'Or. Cette décision vient saluer l'investissement du département dans ce domaine et l'invite à poursuivre les efforts engagés pour favoriser le retour à l'emploi, avec, à la clé, des financements supplémentaires pour mener à bien les projets départementaux.

« Je me réjouis que notre département figure parmi les 31 projets retenus par le ministère des Solidarités et de la Santé sur tout le territoire national, valorisant ainsi les nombreuses actions que nous avons déjà entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. C'est également la reconnaissance

du travail effectué au quotidien par les agents départementaux et nos partenaires », se félicite le président Sauvadet.

Le Département a toujours saisi les opportunités offertes par l'État pour mieux prendre en charge les personnes en parcours d'insertion, notamment les bénéficiaires du RSA qui, pour certains, ont besoin d'un accompagnement spécifique.

« C'est le sens de notre engagement : ne laisser personne au bord du chemin, poursuit le président Sauvadet. Nous ciblons particulièrement les jeunes qui sont le plus durement touchés par la crise sanitaire qui frappe notre pays, avec des conséquences majeures sur leur insertion professionnelle et sociale mais aussi leurs perspectives d'avenir. Avec le service public de l'insertion et de l'emploi, nous allons concevoir de

nouvelles actions avec les différents acteurs œuvrant dans ce domaine pour améliorer la réponse finale aux publics en difficultés d'insertion ».

Le projet porté par le département de la Côte-d'Or avec ses partenaires (27 ont d'ores et déjà rejoint le consortium), permettra de construire une réponse coordonnée avec et pour l'usager lui-même afin de lui permettre de modifier son avenir, là où les approches de différents opérateurs ne suffisent pas à apporter des réponses pérennes.

Permettre à chacun de co-construire des solutions d'avenir sur le territoire de la Côte-d'Or, redonner à ceux qui le souhaitent de la dignité par l'activité, telle est l'ambition formulée par le Conseil départemental de la Côte-d'Or et le consortium d'acteurs qu'il fédère.

Le billet PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

Gare ta gueule à la récré !



Voilà près de 74 ans que les "Montaigus et Capulets" du Proche-Orient s'affrontent pour un même territoire, depuis qu'en 1947 les candides Nations unies proposèrent la création de deux États, l'un juif et l'autre arabe, sur une Palestine (terre sainte pour les deux peuples), alors sous mandat britannique. Un conflit dont les flammes viennent de se raviver avec une rare violence, sans comparaison depuis 20 ans, suite aux récentes menace d'expropriations de familles palestiniennes dans le quartier de Cheikh Jarrah, à Jérusalem-Est. Alors que la communauté internationale exhorte au cessez-le-feu et au dialogue, c'est bien en matière d'échanges verbaux que, dans cette guerre au long cours, le malaise se fait prégnant : « Il y a encore beaucoup de cibles dans le viseur, ce n'est que le début », affirmait ainsi, mercredi 12 mai, le ministre israélien de la Défense Benny Gantz, tandis que le Premier ministre Benyamin Netanyahu ajoutait que le Hamas « allait se prendre une raclée à laquelle il ne s'attend pas ». Réponse toute aussi bravade et belliqueuse de l'autre côté du mur avec le chef du Hamas Ismaïl Haniyeh qui s'est dit « prêt » à en découdre. Une joute oratoire que l'on pourrait croire tout droit sortie d'un énième opus de Rambo, d'une partie en ligne de Warcraft entre deux geeks boutonneux ou encore des croisades microcholines en culotte courte de *La guerre des boutons*, tant ces propos prennent des atours de bac à sables et de cours de récré. Une surenchère de propos que l'on prêterait enfin bien volontiers à un bon western-spaghetti des sixties, plutôt qu'à des chefs d'États d'un 21^e siècle que l'on espérait plus éclairé. Des invectives immatures qui inviteraient peut-être à sourire, si elles n'avaient pour tragique résultante que ne coule, à l'heure où j'écris ses lignes, le sang immaculé de près d'une trentaine d'enfants.

Le regard de Faro

Le coin bouquins

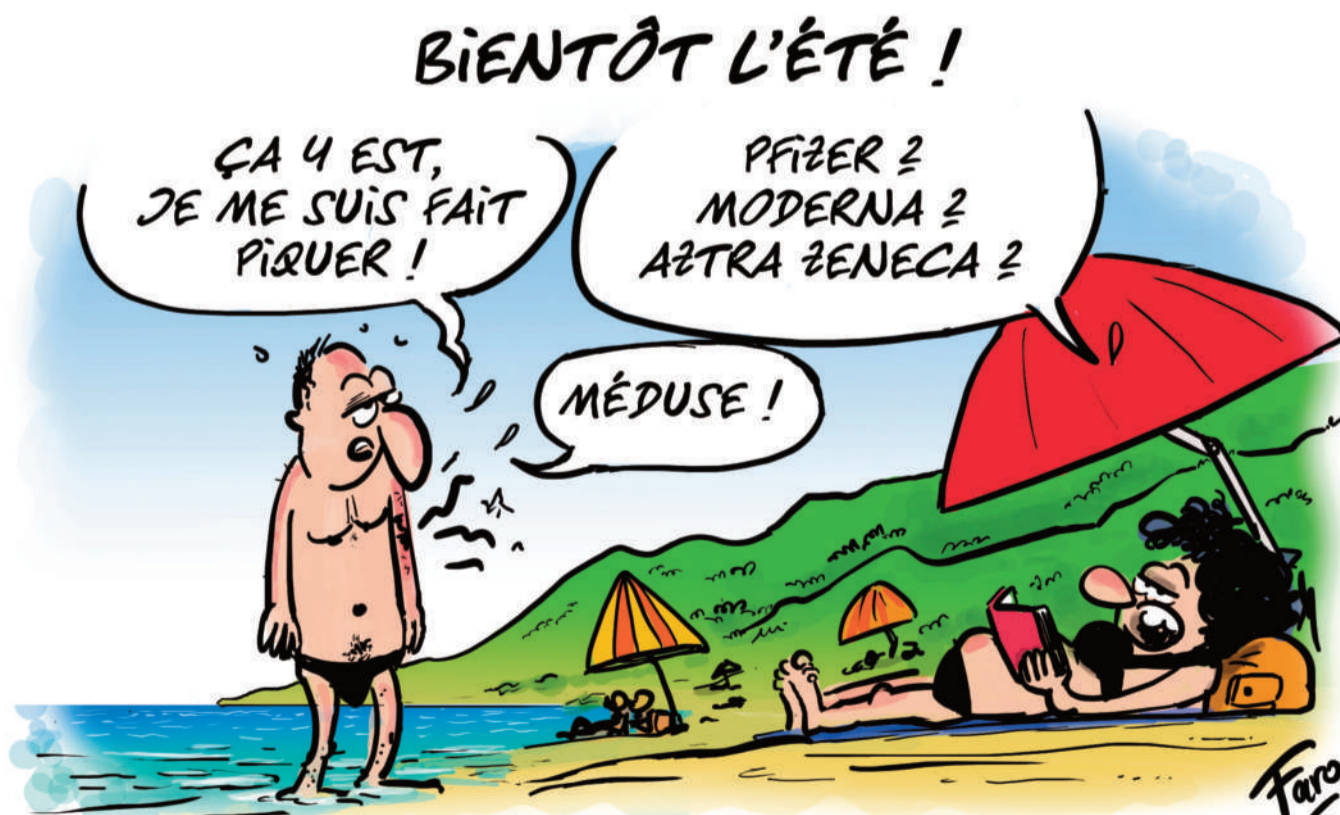
LES 100 MOTS DU PATRIMOINE.



Qu'ont en commun l'anasthylose, l'icônoclisme et une cadole? Les substantifs « mécénat », « propriété » et « crowdfunding » ou encore les adjectifs « vernaculaire » et... « beau »? Ce sont, parmi beaucoup d'autres, quelques mots du patrimoine. À l'occasion des 25 ans de la Fondation du

patrimoine, Guy Sallavaud en a retenu 100 pour son ouvrage, qu'il décrit avec une plume vive et une conviction fort. Ponctué de définitions incontournables, d'anecdotes, de références à des acteurs ou à l'histoire, mais aussi de touches d'humour ou d'émotion, ce livre vous plongera pleinement dans l'univers du patrimoine. Guy Sallavaud partage au travers de ce livre les valeurs et les convictions qui sont la raison d'être et fondent l'action de la Fondation du patrimoine. L'importance de la transmission aux générations futures et le rôle positif de la sauvegarde du patrimoine dans la vie sociale et économique sont également abordés comme pour rappeler aux lecteurs que le patrimoine est la porte la plus ouverte vers la culture et que sa sauvegarde est l'affaire de tous. Pour chaque exemplaire vendu, Guy Sallavaud a souhaité céder ses droits d'auteur, et l'éditeur une partie de ses bénéfices provenant de la vente du livre au profit de la Fondation du patrimoine.

♦ Éditions Que sais-je ? 128 pages, 9 euros.



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebd Eco.

Avis d'attribution



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'attribution

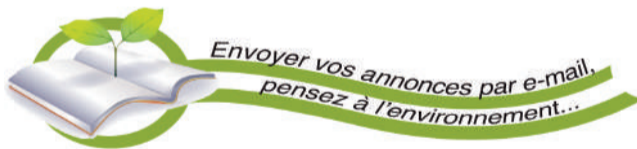
1 - POUVOIR ADJUDICATEUR : Département de la Côte-d'Or, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX.

2 - OBJET DU MARCHÉ ET TITULAIRE : Réfection de l'installation audiovisuelle de la Salle des Séances du Conseil Départemental de la Côte d'Or à DIJON.

Lot : unique - Entreprise : IRELEM - Adresse : 71100 CHALON SUR SAONE - Montant Estimation : 255.600 € TTC : 250 630,80 € TTC - Date de signature : 10/05/21.

Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr, selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le Public et l'Administration

Les avis d'attribution des marchés du Département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0521attributionaudio). 158348



le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (80^e année) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin Tabard
Rédaction : Frédéric Chevalier - Militine Guinet

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
abonnement annuel : 69 €.



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Poligon Pla de L'estany s/n
1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851.

Groupe Savy - 500 exemplaires

Service Annonces légales : annoncelecale.jp@forumeco.com

Rédaction : redaction.jp@forumeco.com

Procédures adaptées



COMMUNE D'ARC SUR TILLE

Avis d'appel public à la concurrence

1 - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE QUI PASSE LE MARCHÉ : Commune d'Arc sur Tille, 18 rue de la Mairie - 21560 ARC SUR TILLE.

2 - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : La présente consultation concerne un marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

3 - CARACTERISTIQUE DU MARCHÉ :

a) marché de travaux pour l'aménagement du Champ de Foire à Arc sur Tille (21560) - tranche 1.

b) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Rang - Critère de jugement des offres - Pondération (P) :

— 1 - Prix des prestations 60 ;

— 2 - Note technique 40.

Un règlement de la consultation est inclus dans le dossier.

4 - DELAIS MAXIMUM D'EXECUTION : 90 jours.

Date prévisionnelle de début des travaux : 13 septembre 2021.

5 - FORME JURIDIQUE : Le marché pourra être attribué à une entreprise générale ou à un groupement d'entreprises.

6 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE A L'APPUI DES CANDIDATURES QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : L'ensemble des pièces demandées au règlement de la consultation.

7 - RETRAIT DES DOSSIERS ET RECEPTION DES CANDIDATURES :

a) RETRAIT DES DOSSIERS : Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : <https://marches.ternum-bfc.fr>

b) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 7 juin 2021 à 17h30.

La remise des plis par les candidats intéressés se fera exclusivement par voie électronique.

8 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 10 mai 2021.

9 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE : Nicolas HOQUET, directeur général des services d'Arc sur Tille - adresse électronique : nicolas.hoquet@arc-sur-tille.fr

158306



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521girbeaune).

2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Création d'un giratoire d'accès aux parkings de la Cité des Vins sur l'avenue Charles de Gaulle à BEAUNE.

Caractéristiques principales : Déblai = 2140 m³, couche de forme 0/80 : 750 m³, matériaux 0/200 = 850 m³, Remblai = 990 m³ ; Canalisations DN315-500= 100 m, Bordure hautes GA4 = 540m, bordures I2 = 150m, EME = 1500 T, BBSG= 550 T.

3 - PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS : Non.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.

5 - PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte.

6 - CONDITIONS DE DELAI :

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 10 juin 2021 à 17 h 00.

7 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 12 mai 2021.

8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>

158362

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521conceptionrip).

2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Travaux de Conception-Réalisation relatifs à toute modification et évolution des Réseaux d'Initiative Publique du Département de la Côte-d'Or.
Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 1.300.000 € HT.
La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an. Il pourra être reconduit 3 fois par période de 1 an.
Les prestations à réaliser comprendront notamment :
— La réalisation d'études telles que définies dans le CCTP au format gr@ce THD, notamment celles dites EXE et celles nécessaires à l'établissement de servitudes et autorisations diverses, les études comprenant l'accès à des installations mobilisables de tiers ;
— Les missions OPC, OPR et DET ;
— Les travaux préparatoires (autorisations de voirie, DT, DICT,...) ;
— Les travaux de génie civil et optiques ;
— La fourniture, la livraison et la mise en oeuvre de tous les équipements et matériels nécessaires, dont les armoires de sous-répartitions-optiques pour le RIP FTTH/E ;
— La fourniture de tous les éléments attendus après exécution des prestations, notamment les pré-DOE et DOE, ainsi que les données associées au format gr@ce THD ;
— L'intégration des données dans le système d'information du Département de la Côte-d'Or.

3 - PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : Non.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.

5 - PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.

6 - CONDITIONS DE DELAI :
DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 2 juillet 2021 à 17 h 00.
7 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION : 12 mai 2021.

8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>
158366



SDIS 21

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX. Tél. : 03.80.11.26.00.
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture et livraison de fioul domestique pour le SDIS 21.

TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Lundi 6 septembre 2021 à 23h59.
Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP.
L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>

AUTRES RENSEIGNEMENTS :
NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR L'ACHETEUR : 2021E15
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION : mercredi 12 mai 2021.
158365

COMMUNE DE L'ETANG-VERGY

Construction d'une maison médicale clé en mains

Marché public
Référence marché : 2021 - 1
Date de clôture estimée : 27/05/2021
Etat : première publication.

ORGANISME ACHETEUR : commune de L'Etang-Vergy. Contact : Monsieur le Maire, 30 rue de Beaune - 21220 L'Etang-Vergy, France. Tél. : 03.80.61.43.03 - Courriel : mairie-etang-vergy@wanadoo.fr

OBJET DU MARCHÉ : construction d'une maison médicale.

TYPE DE MARCHÉ : travaux : conception et exécution.

LIEU PRINCIPAL D'EXECUTION : rue de Reulle - 21220 L'ETANG-VERGY.

CLASSIFICATION : 45000000

MARCHE EN TRANCHES :
— 1 tranche ferme ;
— 1 tranche conditionnelle.

QUANTITE OU ETENDUE DU MARCHÉ :
— Tranche ferme : réalisation et dépôt d'un permis de construire d'une maison médicale - ERP ;
— Tranche conditionnelle : construction d'une maison médicale clé en main.

VALEUR ESTIMÉE HORS TVA : 290.000 €

DURÉE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION :
— Tranche ferme : du 1er juin au 30 juin 2021 ;
— Tranche conditionnelle : du 1er octobre 2021 au 30 novembre 2022.

DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours.

TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée.

DATE PRÉVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX : 1er octobre 2021.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
— 1 prix 40 % ;
— 2 valeur technique 40 % ;
— 3 organisation et délais des travaux 20 %.

REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES : les offres devront être obligatoirement transmises sous forme dématérialisée via la plateforme de Territoires numériques avant le 27 mai 2021 17 h 00.

DATE DE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : jeudi 27 mai 2021, 17 h 00.

LANGUE POUVANT ÊTRE UTILISÉE : français.
158364

SINOTIV'EAU

Avis d'appel public à la concurrence

Prestation intellectuelle

Département de publication : 21.
IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :
NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : SINOTIV'EAU, Adresse : Hameau de Chassagne - 21110 FAUVERNEY. Téléphone : 03.80.67.32.50.

OBJET DU MARCHÉ :
OBJET DU MARCHÉ : Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de GENLIS (21).
Lieu d'exécution ou de livraison : Commune de GENLIS.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de GENLIS (21).

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

PROCÉDURES :
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée en application des articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, R. 2123-1 1° et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 14/06/2021 à 14 H 00.

DELAJ MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION : 10/05/2021.

ADRESSES COMPLÉMENTAIRES :
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : <https://www.ternum-bfc.fr>
158332



SESAM

Avis d'appel public à concurrence

Procédure adaptée

1. MAÎTRE D'OUVRAGE : SESAM, 5 rue du 8 mai - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

2. OBJET ET TYPE DU MARCHÉ : Marché de travaux pour création d'une interconnexion eau potable.

3. Marché de travaux d'exécution non alloti : Canalisations et équipements dont 19.933 km de canalisation fonte 100 à 150.

4. LIEU D'EXECUTION (21) : Secteur Vitteaux.

5. Variantes autorisées.

6. GARANTIES ET CAUTIONNEMENT : Retenue de garantie 5 % ou garantie à première demande. Conditions de paiement : paiement conformément à la législation en vigueur. Prix unitaires actualisables.

7. Négociation possible avec les 3 offres les mieux classées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre technico-économique la plus avantageuse.

8. FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT : sans contrainte.

9. Pour retirer le DCE et demande de renseignements : www.ternum-bfc.fr

10. CRITÈRES D'ATTRIBUTION : 1) Technicité 60 %, 2) Prix 30 %, 3) Délai/Organisation du chantier 10 %.

11. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le 21/06/2021 à 16h30.

12. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 12/05/2021.
158368



le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - [76^e année] - GROUPE FORUMÉCO DE BOURGOGNE



Administrations, Avocats, Chefs d'entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales

par mail :

annoncelegale.jdp@forumeco.com



L'information économique de proximité au service des professionnels

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



SCP SEGAUT PARRY-AVRIL ET NEYRET

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

SPA AQUA NATURES

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaire associé à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine, le 10/05/2020, a été cédé par :

Madame Laurence Marie Christine SANTSIS veuve de Monsieur Gérard NOBRE, Esthéticienne, demeurant à LONGVIC (21600), 6 rue Armand Thibaut. Née à REUTLINGEN (ALLEMAGNE), le 31 octobre 1961.

A : La Société dénommée ROXANE FIORUCCI, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est à BROCHON (21220), route Nationale Centre commercial Super U, identifiée au SIREN sous le numéro 840 405 591 et immatriculée au RCS de DIJON.

Fonds artisanal de Soins de beauté, vente de produits cosmétiques et accessoires, sis à DIJON (21000), 37 rue Monge, connu sous l'enseigne SPA AQUA NATURES, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de Côte d'Or sous le numéro 316 948 728.

Transfert de propriété et jouissance au 10/05/2021.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 50.000,00 €, s'appliquant :

— aux éléments incorporels pour 41.218,00 € ;

— au matériel pour 8.782,00 €.

Payé comptant.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion :
Le Notaire.

158330

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

ABC MADELEINE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître BERTHAUT le 10/05/2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ABC Madeleine.
SIEGE SOCIAL : impasse du Moulin - 21360 THOREY SUR OUCHE.

DUREE : 99 ans.
OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.500 €.

GERANTE : Mme Alice PICCO épouse CUROT demeurant à THOREY SUR OUCHE, impasse du moulin.

CLAUSE D'AGREMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis :
B.MUGNERET.

158345

FIDAL

Société d'Avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCÉ

INVICTUS

Par acte SSP du 03/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : INVICTUS.
OBJET SOCIAL : L'acquisition, la détention et gestion de participations dans toutes sociétés, la réalisation de prestations de services au profit des sociétés filiales.

SIEGE SOCIAL : 4 route de Dijon - 21700 NUITS SAINT GEORGES.

CAPITAL : 150.000 €.

DUREE : 99 ans.

PRESIDENT : M. HUGONNOT Mathieu, demeurant 1 place de Cheignerot - 21200 VIGNOLES.

DIRECTEUR GENERAL : M. COLIN Thomas, demeurant Ivry en Montagne - 21340 IVRY EN MONTAGNE.

DIRECTEUR GENERAL : M. MANET Gonzague, demeurant 5 boulevard des Brosses - 21000 DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTES : Peuvent y assister les titulaires d'actions nominatives inscrites en compte sur les livres de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSE D'AGREMENT : Toute transmission est soumise à agrément préalable de la société.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

158260

SIMON TP

Rectificatif à l'annonce de constitution de la société SIMON TP parue dans le JOURNAL DU PALAIS du 10/05/2021, il convenait de lire :

AGREMENT : A l'exception des cessions à des associés, toute autre mutation est soumise à l'agrément des associés.

ASSEMBLEE ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective et dispos d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

158299

AUXOIS MORVAN

Par ASSP en date à CLAMEREY du 05/05/21, il a été constitué : FORME : SCI. DENOMINATION : AUXOIS MORVAN. SIEGE : 1 ch des Noyers - 21390 CLAMEREY. OBJET : acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non et de terrains ; obtention de crédits, prêts ou facilités de caisse.

DUREE : 99 ans. CAPITAL : 10.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. GERANCE : Thierry CORDUANT, dmt 1 ch des Noyers Hameau de Lédavrée - 21390 CLAMEREY. CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les 2/3 du capital social.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON. 158237

AOTS

Avis de constitution

Par acte sous SSP du 15/02/2021, il a été constitué une SARL dénommée AOTS.

SIEGE SOCIAL : 3 boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC.

OBJET SOCIAL : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5t.

DUREE : 99 (quatre-vingt-dix neuf) années.

CAPITAL : 5.000 €, divisé en 500 parts de numéraire libérées intégralement de leur valeur nominale, soit 5.000 €.

GERANCE : M. Abderrahim OUZAHRA, demeurant 9 rue George Sand - 21300 CHENOVE.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

158245

Pour avis.



SCP Ludovic BAUT Eloïse SALICHON-COLLOT

Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

SCI FOTCHUONT

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT, Notaire associé à DIJON, 52 boulevard Carnot, le 7 mai 2021, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI FOTCHUONT.

Forme : société civile.

Capital Social : six cents Euros (600,00 €).

Siège Social : CHATILLON SUR SEINE (21400 Côte d'Or), 4 rue des Prés.

Objet Social : l'acquisition, la gestion, la vente, la construction et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance :

— M. Samuel FOTCHUONT, demeurant à CHATILLON SUR SEINE (21400 Côte-d'Or), 4 rue des Prés ;

— Mme Claire PETIT, demeurant à CHATILLON SUR SEINE (21400 Côte-d'Or), 4 rue des Prés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Cession de parts sociales - agrément : Les parts sont librement cessibles, à titre gratuit ou onéreux, entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint ou du partenaire de PACS d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision prise à la majorité des 2/3 des voix.

158355 Pour avis : Me Ludovic BAUT.



SCP Ludovic BAUT Eloïse SALICHON-COLLOT

Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

"LA VILLA LE CHARDENOIS"

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT, le 7 mai 2021, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée "LA VILLA LE CHARDENOIS", au capital social de 375.000,00 €, dont le siège social est à LONGCHAMP (21110), 11 rue de Laubenheim, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, et la revente d'immeubles, la location à des particuliers ou entreprises de locaux meublés ou non avec services associés.

Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Le premier gérant de la société est Madame Clara Marie Julia MOISAND, demeurant à PARIS (75017), 68 Boulevard Péreire.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

158356 Pour avis : Le Notaire.

PAJAP

Société civile immobilière
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
6 rue Guy de Rochefort
21121 FONTAINE LES DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 11/05/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : PAJAP.

SIEGE SOCIAL : 6 rue Guy de Rochefort - 21121 FONTAINE LES DIJON.

OBJET SOCIAL : l'achat, l'administration, la gestion, la location ou la sous-location de tous terrains, immeubles ou droits immobiliers à usage d'habitation, professionnel, industriel, commercial ou à usage mixte.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GERANCE :

— Monsieur Alain PRUDHOMME, né le 29/11/1959 à DIJON, demeurant 6 Rue Guy de Rochefort 21121 FONTAINE LES DIJON ;

— Madame Patricia PRUDHOMME, née le 25/06/1960 à DIJON, demeurant 6 Rue Guy de Rochefort 21121 FONTAINE LES DIJON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS :

— agrément requis dans tous les cas ;

— agrément des associés représentant les trois-quarts au moins du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis :
La Gérance.

158341

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

SCI PGM

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître LAUREAU le 11/05/2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI PGM.

SIEGE SOCIAL : 2 rue des Moulins, entrée 2 - 21000 DIJON.

DUREE : 99 ans.

OBJET : la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 100 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 €.

GERANT : Mme Philippine NAY, demeurant à DIJON, 2 rue des Moulins, entrée 2.

CLAUSE D'AGREMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis :
T.LAUREAU.

158371

SCI GUY BERTILLON

Avis de constitution

Par acte SSP du 05/05/2021 :

DENOMINATION SOCIALE : SCI GUY BERTILLON.

FORME : SCI.

SIEGE SOCIAL : 15 rue de Saint Aubin - 21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE.

OBJET : Acquisition, vente, administration et location de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANT : Monsieur Guy BERTILLON, demeurant 15 rue de Saint Aubin - 21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.

158350 Pour avis : La gérance.

HB TRAITEUR

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HB TRAITEUR.

FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

SIEGE SOCIAL : 15 rue de Saint Aubin - 21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE.

OBJET : Fabrication et vente de plats cuisinés à emporter, snacking. Location d'hébergements. Location de salle. Vente de produits alimentaires.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 5.000 €.

GERANCE : Monsieur Guy BERTILLON, demeurant 15 Rue de Saint Aubin - 21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

158349 Pour avis.

BV SERVICES

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 11/05/2021, il a été constituée une SARL unipersonnelle dénommée : BV SERVICES.

SIEGE : 2 rue Franche - 21400 BUNCEY.

OBJET : Service de soutien aux cultures, toutes prestations agricoles, toutes prestations de services liées aux domaines agricole et forestier, aménagement et entretien d'espaces verts.

DUREE : 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL : 2.000 €.

GERANCE : Monsieur Benoît VIEIRA, demeurant 2 rue Franche - 21400 BUNCEY.

158363

BOILEAU

Par ASSP en date à ESBARRES du 12/05/2021, il a été constituée la société : FORME : SARL. DENOMINATION : BOILEAU. SIEGE : 33 rue de Fangy - 21170 ESBARRES. OBJET : la maçonnerie paysagère, le terrassement, l'aménagement et la création d'espaces verts, maçonnerie et toute activité de gros ou second œuvre, l'activité de conseil en décoration et aménagement intérieur.

DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1.000 €.

GERANCE : Arthur BOILEAU dmt 33 rue de Fangy - 21170 ESBARRES.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

158361

SCI IMRANOU

Par ASSP en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 06/05/2021, il a été constitué : FORME : SCI ; DENOMINATION : SCI IMRANOU ; SIEGE : 23 rue Colette Renard - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR ;

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

DUREE : 99 ans ; CAPITAL : 1.000 € en numéraire ;

GERANCE : Mohssine DAHMOUNI demeurant 23 rue Colette Renard - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR ;

CESSIONS DE PARTS : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital requis dans les autres cas ;

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

158370

DES ELECTRISES

Par ASSP en date à CREANCEY du 14/05/21, il a été constitué : FORME : SCI. DENOMINATION : DES ELECTRISES. SIEGE : 33 r. de Saint Léger - 21320 CREANCEY. OBJET : acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non et de terrains ; obtention de crédits, prêts ou facilités de caisse.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GERANCE : Olivier MADURELL, dmt 33 r. de Saint Léger - 21320 CREANCEY. CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les 2/3 du capital social.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

158352

MODIFICATION

DE STATUTS

WIMD

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : 3 route de Troyes
21121 DAIX
333 321 529 RCS DIJON

D'un procès-verbal d'assemblée générale du 30 avril 2021, il résulte que : Les mandats du cabinet ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire et du CABINET LDS, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et les seuils de nomination n'étant pas atteints suite à l'application de la loi Pacte, l'assemblée générale a décidé de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis :
Le représentant légal.

157787



CONVERT

CONVERT, SAS au capital de 40.000 €, siège social : 37 D cours du Parc - 21000 DIJON, 017 351 412 R.C.S. DIJON. Par AGM du 26/04/2021, il a été mis fin aux fonctions de membres du Conseil de surveillance de Myriam CONVERT, 10 cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON et de Philippe CONVERT, 10 cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis :
Le représentant légal.

158191

SCI PUTZ CHON

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

FROMAGERIE HESS

Société anonyme
au capital de 189.000 Euros
Siège social :
5 rue du Lieutenant Dupuis
21200 BEAUNE
317 517 084 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 16/04/2021 a transformé, à compter du même jour, la Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et adopté les statuts de la Société sous sa nouvelle forme. La dénomination, l'objet, le siège et la durée de la Société ainsi que les dates de l'exercice social demeurent inchangés ; Le capital de 189.000 € - divisé en 2.520 parts de 75 € chacune - est désormais divisé en 2.520 actions de 75 € chacune. PRÉSIDENT : M. Charles HESS dmt à POMMARD (21630), 11 rue de Francorchamps a été désigné en qualité de Président de la Société par Actions Simplifiée pour une durée indéterminée, les fonctions de M. Charles HESS, Président et Directeur Général de la Société Anonyme, ayant pris fin le 16/04/2021 ; Directeur Général : Mme Virginie HESS dmt Beaune (21200), 169 rue Edouard Caucau ; Transmission des actions Toutes les cessions ou transmissions d'actions, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à l'agrément unanime des associés ; ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : tout associé peut participer aux Assemblées par lui-même ou par mandataire ; EXERCICE DU DROIT DE VOTE : une voix par action possédée ou représentée. Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au R.C.S.
158325 Pour avis : Le président.

ORONA ACREM

Société par actions simplifiée
au capital de 356.250 Euros
Siège social :
2 rue de la Goulette
ZAC Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
384 578 399 R.C.S. Dijon

Le 16 avril 2021, le conseil d'administration d'ORONA HOLDING SA a décidé de nommer, à compter de ce jour, M. Francisco Javier MUTUVERRIA ECHEVERRIA, demeurant C. Segundo Izipuzua 30 P03 C Donostia - San Sebastián (Guipuzcoa) ; Espagne, en qualité de Représentant Permanent de la société ORONA HOLDING SA, Présidente de la société, en remplacement de M. Carlos ORUETA JANNONE.
158331 Pour avis : Le président.



VAL DE SAONE MACONNERIE

VAL DE SAONE MACONNERIE, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 € porté à 150.000 €, siège social : Zac de la Petite Champagne - 21640 GILLY LES CITEAUX, 753 396 472 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1er avril 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 100.000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000 €). NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000 €).
158326 Pour avis : La gérance.



S.E.L.A.R.L. D'AVOCATS BPS
Maître Alexandre SUTTER
Maître Olivier PITTET
19 chemin de la Combe aux Chiens
BP 10869 - 25025 BESANÇON CEDEX

TRANSARC BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 653.000 Euros
Siège social :
11 boulevard de brosses
21000 DIJON
SIREN 522 721 703 R.C.S. Dijon

L'associée unique a décidé en date du 19/04/2021 de modifier la dénomination sociale qui devient "TRANSARC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE" à compter de ce jour.
158327 Pour avis.



KC FINANCIERE

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
4 rue du Moulin Noize
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 790 304 513

Avis de modification

Par PV du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE, à compter du 10/05/2021 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : 4 rue du Moulin Noize - 21200 BEAUNE.
NOUVELLE MENTION : 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE.
Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158340 Pour avis : Le président.



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SENNECEYDIS

SAS au capital de 20.000 Euros
Siège social :
58 rue des Chézeaux
21560 ARC SUR TILLE
502 697 519 R.C.S. Dijon

Par décision de la présidente du 10/05/21, Julien TALLANDIER, demeurant 2 rue des Poiriers Roses - 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, a été nommé en qualité de directeur général à effet du 15/04/21.
158346 Pour avis : Le président.

DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS

SAS au capital de 375.000 Euros
Siège social :
28 boulevard de Chicago
21000 DIJON
379 161 292 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 24/02/21, l'AGO a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats de la SA AUDIT GESTION CONSEIL, CAC titulaire, et de Monsieur Sylvain BOISSIERE, CAC suppléant.
158357 Pour avis : Le président.



GROUPEMENT FONCIER VITICOLE LES CHEVRIERES

Groupe foncier
au capital de 20.000 Euros
Siège social :
1 rue du Four
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
532 566 288 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV d'AGE du 05/07/2021, il résulte que le siège social a été transféré au 2 rue de Cîteaux à 21420 SAVIGNY LES BEAUNE à compter du 05/07/2021.
L'article "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
158372 Pour avis.

CYCLABLE DIJON

CYCLABLE DIJON, SARL transformée en SAS au capital de 40.000 €, siège social : 26-38 Avenue du Drapeau 21000 DIJON, RCS DIJON 539 007 146.

Aux termes de décisions en date du 31.03.2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régit désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 40.000 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme SARL, la société était gérée par M. Stéphane BOSONI, gérant. Sous sa nouvelle forme SAS, la société est dirigée par son Président, la société ANIMATION DEVELOPPEMENT RESEAU CYCLABLE - ADC, société SAS au capital de 2.669.781,89 €, ayant son siège social 26 rue Berjon 69009 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 520 940 305, représentée par Mme Céline FORESTIER, Présidente.
158374



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SASP STADE DIJONNAIS

Société anonyme
au capital de 1.384.025 Euros
Siège social :
Stade Bourillot - 75 route de Dijon
21600 LONGVIC
500 690 292 R.C.S. Dijon

L'AGO du 17/12/2020 a nommé en qualité de nouvel administrateur, la SARL PLP PLACEMENT, 92 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON (508 242 294 R.C.S. DIJON) représentée par son gérant M. Pascal PAGAND, demeurant 92 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2022.
158387 Le conseil d'administration.



Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

SOCIETE 3F

SAS au capital de 35.300 Euros
Siège social :
9B rue de Skopje - 21000 DIJON
491 282 851 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 27 avril 2021, Monsieur Paul FLAMAND, demeurant à DIJON (21000), 8 allée Robert Delavignette, a été nommé président en remplacement de Madame Françoise FLAMAND, démissionnaire, avec effet au 30 avril 2021.
158373

CAPE

L'AGM du 26/06/19 de la SCI "CAPE", capital : 5.000 €, siège : 4 bis r. du Docteur Maret - 21000 DIJON, 813 995 610 R.C.S. DIJON, a décidé de transférer le siège au 4 r. de Bruges - 21000 DIJON à compter du 01/08/19, et de modifier l'art. 4 des statuts. Avis de constitution de la société publié au BODACC A (n°20150206) le 27/10/2015. Modif du présent avis : ANCIENNE MENTION : 4 bis r. du Docteur Maret - 21000 DIJON. NOUVELLE MENTION : 4 r. de Bruges - 21000 DIJON. Modif au GTC de DIJON.
156867

POURSUITE D'ACTIVITE



S.E.L.A.R.L. D'AVOCATS BPS
Maître Alexandre SUTTER
Maître Olivier PITTET
19 chemin de la Combe aux Chiens
BP 10869 - 25025 BESANÇON CEDEX

TRANSARC TOURISME

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 700.000 Euros
siège social :
11 boulevard de Brosses
21000 DIJON
SIREN 817 602 659 R.C.S. Dijon

L'associée unique a décidé en date du 19/04/2021, en vertu de l'article L 223-42 du code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.
158328 Pour avis.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

CAPE

L'AGE du 31/12/20 de la SCI "CAPE", capital : 5.000 €, siège : 4 r. de Bruges - 21000 DIJON, 813 995 610 R.C.S. DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/20 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Pierre-Emmanuel PARISEL, dmt 5 r. Philippe Le Bon - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 4 r. de Bruges - 21000 DIJON, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S.
156812

ABONNEMENT :

Tél. 03 80 68 25 55

SCI 3F

Société civile immobilière
au capital de 150 Euros
Siège social :
17 rue du Coucherot
21490 BELLEFOND
R.C.S. Dijon 494 892 086

Au terme du procès-verbal de l'AGE du 15/04/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 15/12/2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mlle FAULCONNIER Emilie, demeurant 19 rue Gustave Flaubert - 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 19 rue Gustave Flaubert - 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158292

CLOTURE

DE LIQUIDATION

PLACE 48

SASU en liquidation
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
48 rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 809 952 310

Par décision du 31 mars 2021, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Audrey JARROT, demeurant 6 boulevard Bretonnière - 21200 BEAUNE, pour sa gestion et l'a déchargée de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2021.
Radiation au R.C.S. de DIJON.
158091 Pour avis et mention.

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CHEZ "JO" (SARL)

RCS DIJON 842 547 226 -
Restauration de type rapide - 29 rue Chaudronnerie - 21000 DIJON.
158385

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

Le jardin DesLys (SAS)

RCS DIJON 835 242 033 -
Restauration traditionnelle - 32 rue Amiral Roussin - 21000 DIJON.
158386

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

PRO COUPE (SAS)

RCS DIJON 818 278 483 - Services de soutien à l'exploitation forestière - 11 avenue de Baccarat - Résidence Sequana - Bâtiment A - 21150 VENAREY LES LAUMES.
158384

Par jugement en date du 16 mars 2021, le tribunal de commerce de SENS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

APC BOURGOGNE SARL

Espace Cristal, Z.I. de la Gaillarde - 89100 SAINT CLEMENT. R.C.S. de SENS : 482 946 571 - Etablis. secondaire à DIJON : 2009 B 988.
158347

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 04/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CAMARAT IMMOBILIER (SARL)

RCS DIJON 525 156 238 - Activités des marchands de biens immobiliers - 11B rue Charles le Téméraire - 21000 DIJON.
158318

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

TOP TERRASSEMENT 21 (SARL)

RCS DIJON 839 556 727 - Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires - 32 rue du Château d'Eau - 21160 CORCELLES LES MONTS.
158383

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 04/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la modification du plan de :

ETABLISSEMENTS FERNAND BRUGERE (SAS)

RCS DIJON 835 820 317 - Fabrication de placage et de panneaux de bois - avenue du Président Coty - 21400 CHATILLON SUR SEINE.
Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU, 12 boulevard Thiers - 21000 DIJON.
158317

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

HARRY (SARL)

RCS DIJON 833 556 632 - Restauration de type rapide - Avenue de Bourgogne Centre Commercial Grand Quetigny, Lot n° 179 - 21800 QUETIGNY.

Commissaire à l'exécution du plan Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.
158377

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

LE FOURNIL RECEENS (SARL)

RCS DIJON 504 257 239 - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - place de Silenrieux - 21290 RECEY SUR OURCE.

Commissaire à l'exécution du plan SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.
158378

Une annonce à publier ?

03 80 68 25 56

annoncelgale.jdp@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Par jugement en date du 14 avril 2021, le tribunal de commerce de LILLE METROPOLE a prononcé la liquidation judiciaire de :

SAS CAMAIEU INTERNATIONAL

211 avenue Brame - 59100 ROUBAIX. R.C.S. de LILLE METROPOLE : 345 086 177 - Etab. secondaire à DIJON : 92 B 202. Activité : Commerce de détail de l'habillement.

A désigné en qualité de : liquidateur(s) judiciaire(s) : SELARL MJ VALEM ASSOCIES prise en la personne de Me Emmanuel LOEUILLE, 445 bd Gambetta, Tour Mercure, 6ème étage - 59200 TOURCOING, et la SELAS M.J.S. PARTNERS représentée par Me Nicolas SOINNE, 65 bd de la République - 59100 ROUBAIX.

A mis fin à la mission de : administrateur(s) judiciaire(s) : SELARL BCM prise en la personne de Me BAULAND Eric, 7 rue de Caumartin - 75009 PARIS - la SELARL AJC représentée par Me Colins METALLIER, 4 avenue de Flandre - 59700 MARCQ EN BAROEUL et la SELARL AJC représentée par Me Jean-Luc MERCIER, 4 avenue de Flandre - 59700 MARCQ EN BAROEUL. 158369

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 04/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

ADS 21 (SARL)

RCS DIJON 795 358 175 - Nettoyage courant des bâtiments - 22 rue Audra - 21000 DIJON - Date de cessation des paiements : 30/04/2021.

Liquidateur SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158313

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 04/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

SARL ISB (SARL)

RCS DIJON 532 287 943 - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 6 rue Pasteur - 21120 IS SUR TILLE - Date de cessation des paiements : 01/11/2020.

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158314

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 04/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

TACOS D'LICE (SAS)

RCS DIJON 888 623 345 - Restauration de type rapide - 11 rue Marin - 21130 AUXONNE - Date de cessation des paiements : 15/04/2021.

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158315

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

GIRARDOT Sandrine

RCS DIJON 814 645 016 - Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement - 71 rue des Rotondes - 21000 DIJON - Date de cessation des paiements : 01/11/2019.

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158376

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 04/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la reprise de la liquidation judiciaire de :

3D BAT (SAS)

RCS DIJON 525 352 555 - Dépollution et autres services de gestion des déchets - ZA de Beauregard - 21490 NORGES LA VILLE - Date de cessation des paiements : 10/11/2015.

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158316

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de :

GIGALAND (SARL)

RCS DIJON 794 999 771 - Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes - 62 avenue du drapeau - 21000 DIJON.

Liquidateur Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON. 158379

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de :

DP TELECOM - RESEAUX & INFRASTRUCTURE (SAS)

RCS DIJON 834 548 554 - Travaux d'installation électrique dans tous locaux - 10 rue Claude Hoin - 21000 DIJON.

Liquidateur SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON. 158380

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de :

LE CERCLE DES GRANDS VINS ET SPIRITUEUX MILLESIMES (SAS)

RCS DIJON 840 729 156 - Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé - 16 place Carnot - 21200 BEAUNE.

Liquidateur SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON. 158381

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de :

EGE (SARL)

RCS DIJON 819 685 314 - Restauration de type rapide - 6 place Jacques Prévert - 21000 DIJON.

Liquidateur SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON. 158382

Par jugement en date du 18 juin 2019, le tribunal de commerce de SENS a prononcé la liquidation judiciaire de :

APC BOURGOGNE SARL

Espace Cristal, Z.I. de la Gaillarde - 89100 SAINT CLEMENT.

Date de cessation des paiements : 18 décembre 2017.

R.C.S. de SENS : 482 946 571 - Etab. secondaire à DIJON : 2009 B 988. Activité : centre de formation.

Désigné liquidateur(s) judiciaire(s) : SELARL SOCIETE ARCHIBALD prise en la personne de Me Virginie LAURE, 1 rue de l'Epée - 89100 SENS. 158307

INTERDICTION

DE GERER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 03/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'interdiction de gérer de :

LEFEVRE JEAN

en sa qualité de gérant(e) RCS DIJON 793 709 312 - 4 rue Proudhon - 21200 BOUZE LES BEAUNE - Durée : 10 ans. 158308

FAILLITE PERSONNELLE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 03/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la faillite personnelle de :

LEGELEY DAMIEN

RM 429 730 021 - 5 impasse des Murgers ZA Ombe belle fille - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX - Durée : 15 ans. 158309

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 03/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la faillite personnelle de :

DOGAN SEVGI

RCS DIJON 820 252 906 - 16 rue des Petignys - 21300 CHENOVE - Durée : 15 ans. 158310

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 03/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la faillite personnelle de :

YILMAZ MURAT

RCS DIJON 818 278 483 - 11 avenue de Baccarat Résidence Sequana Bâtiment A - 21150 VENAREY LES LAUMES - Durée : 15 ans. 158311

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 03/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la faillite personnelle de :

OULDATTOU ABDEL

RCS DIJON 791 263 619 - 165 rue En Charmois - 21160 MARSANNAY LA COTE - Durée : 15 ans. 158312

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 11/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

LA BOUTIQUE DES CREATEURS (SARL)

RCS DIJON 839 833 464 - Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires - 7 rue Vergnette de la Motte - 21200 BEAUNE - Date de cessation des paiements : 18/11/2020.

Mandataire judiciaire Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158375

AVIS

ADMINISTRATIF

MAIRIE TIL-CHATEL

Avis d'enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural dit "du Fourneau" à Til-Châtel

Par arrêté municipal n°2021/11 en date du 05/05/2021, M. Alain Gradelet, maire de Til-Châtel en tant qu'autorité compétente, prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique dans le cadre du projet d'aliénation du chemin rural n°100 dit "du Fourneau".

Au terme de cette enquête publique, le chemin rural pourra être aliéné par délibération du conseil municipal.

M. Philippe COLOT, officier de gendarmerie en retraite, est désigné commissaire enquêteur par le maire de Til-Châtel.

L'enquête publique est ouverte, à la mairie de Til-Châtel, siège de l'enquête, pendant 18 jours, du vendredi 4 juin 2021 à 9H30 au lundi 21 juin 2021 à 12H00.

En vue de recueillir les observations éventuelles, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 21 juin 2021 de 11H00 à 12H00.

Le dossier d'enquête peut être consulté :

— sur support papier et le registre d'enquête accessible au public à la mairie de Til-Châtel, aux horaires suivants : lundi : 9h30-12h00 / 16h30-18h30 ; mercredi : 9h30-12h00 et vendredi : 9h30-12h00 / 14h30-19h00 ;

— sur un poste informatique non relié à internet dans les mêmes conditions que ci-dessus ;

— en version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse : www.til-chatel.fr

Le public pourra déposer ses observations, propositions ou contre-propositions :

— sur le registre d'enquête ouvert en mairie ;

— par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique aliénation chemin rural - en mairie, 3 rue d'Aval - 21120 Til-Châtel ;

— par voie électronique à l'adresse : ep.aliénation.chemindufourneau.tilchateil@orange.fr

158329 Le maire : Alain GRADELET.

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée -21047 - Dijon cedex, curateur de la succession de Mme BILLARD Vve HENRY Monique décédée le 16/05/2015 à ARNAY LE DUC (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218012018/CM. 158351

UNE QUESTION À NOS SERVICES ?

ANNONCES LÉGALES
Angélique NIOT
Virginie DOTTI
Marie DEBRAY
Tél. 03.80.68.25.55

ABONNEMENTS

Tél. 03.80.68.23.66
abonnement.jdp@forumeco.com

PUBLICITE

Fabrice GUILBERT
Tél. 03.80.68.23.68 - 06.17.64.10.57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

RELATION CLIENT

relationclient.jdp@forumeco.com

RÉDACTION

Antonin TABARD
Tél. 03.80.68.23.67

Frédéric CHEVALIER
Tél. 03.80.68.25.58

Militine GUINET
Tél. 03.80.68.25.57

redaction.jdp@forumeco.com

TRANSMETTEZ VOS

ANNONCES

Par courrier :

2 B avenue de Marbotte
21000 Dijon

Par fax : 03.80.68.25.56

Par e-mail :

annoncelegale.jdp@forumeco.com

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



L'HEBDO
De l'info et des annonces légales



LES HORS-SÉRIE
Des outils de travail incontournables pour les décideurs



LES DOSSIERS
Focus sur des thématiques fortes



Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021

À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON
OU PAR EMAIL : abonnement.jdp@forumeco.com

OFFRES D'ABONNEMENT

- 1 an (52 numéros) : 69 € TTC
- 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC
- 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC
- Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an
(par tacite reconduction)

Société

Nom * : Prénom * :

Adresse * :

..... B. P.

Code Postal, Ville * :

Tél. * :

E-mail * :

Activité :

Signature ou cachet * :

Essai. Le SUV 100% électrique Volkswagen vient de se remporter le titre « World car of the year 2021 » au moment où le constructeur dévoile la version GTX hautes performances.

VW ID.4 : la voiture mondiale de l'année



Les concours de « voiture de l'année » sont un peu comme ceux des miss. Entre Miss Univers et Miss Monde, on ne saisit pas d'emblée la différence sauf à être spécialiste de la question. Pour l'automobile, il existe d'un côté l'élection de la « voiture européenne de l'année ». La plus connue parce que la plus ancienne (depuis 1964) et la plus médiatisée sur le vieux continent. C'est la quatrième génération de Toyota Yaris qui s'est imposée le 1er mars dernier. De l'autre côté, le « World

car of the year », créé il y a 17 ans, se prévaut d'avoir une vocation planétaire, retenant exclusivement des voitures vendues *a minima* sur deux continents. Et bien sûr, leurs choix ne sont pas les mêmes. Ne serait-ce que parce que certains modèles diffusés en Europe ne sont pas vendus ailleurs. Cette année, le jury international constitué de 90 journalistes spécialisés de 24 pays a porté ses suffrages sur l'inédite Volkswagen ID.4, voiture mondiale, s'il en est, avec une distribution en Europe, sur le continent nord-

américain et en Chine. Autre critère de sélection : une production annuelle de 10.000 unités. Pas de souci pour l'ID.4, le constructeur annonçant pas moins de 150.000 livraisons en 2021.

Point majeur ayant retenu l'attention du jury : le respect de l'environnement avec une absence d'émissions directes : c'est le propre des 100 % électriques et l'ID.4 n'est pas la seule. Autre élément ayant fait la différence : des fonctions innovantes telles que l'affichage tête haute à réalité augmentée, disponible en option. Un système reflétant en 3D dans

le pare-brise différentes informations au conducteur à une distance virtuelle de trois à dix mètres, assurant selon le constructeur « un affichage parfaitement intégré dans le monde réel ». Par ailleurs, l'ID.4 sera à partir de l'été le seul véhicule de grande diffusion à pouvoir bénéficier de mises à jour et de recevoir de nouvelles fonctions digitales à distance.

PRÈS DE 300 CHEVAUX POUR 30 SECONDES MAXIMUM

Ce titre arrive au moment où Volkswagen dévoile la version

de la GTX, quelques semaines après le début de la commercialisation des versions classiques. Une présentation digitale mondiale en grande pompe à Tempelhof, le mythique aéroport désaffecté de Berlin. Le projet ID.4 GTX est en lui-même une bonne nouvelle. Il démontre que certains grands constructeurs généralistes - au moins quelques uns - n'ont pas renoncé à proposer des modèles hautes performances 100 % électriques. Comme l'a souligné Ralf Brandstätter, le président du directoire de la marque : « Cela montre que l'électromobilité et les excellentes performances sportives ne sont pas exclusives. » Que ce soit un SUV qui ait été choisi pour porter cet étendard peut sembler incongru mais on ne fera pas la fine bouche.

Avec ses deux moteurs électriques sur chacun des essieux, l'ID.4 GTX est aussi le premier modèle de la famille ID à disposer d'une traction intégrale lorsque les deux blocs fonctionnent en tandem. En mode combiné, ils proposent une puissance maximum de 299 chevaux, ce qui assure au SUV électrique allemand un niveau de performances élevé : zéro à 60km/h en 3,2 secondes et zéro à 100km/h en 6,2 secondes. Près de 300 chevaux disponibles pendant un maximum

instantané de 30 secondes en fonction de différents paramètres liés au niveau de charge de la batterie, de son état et de son âge ou encore de la température ambiante. La vitesse maximale électronique est limitée à 180km/h, à la fois pour ne pas trop amputer l'autonomie et pour satisfaire aux lubies du temps, est anecdotique et largement suffisante.

Pour s'inscrire pleinement dans la famille Volkswagen des « GT quelque chose » dont la Golf GTI reste la figure tutélaire ad vitam aeternam, l'ID.4 GTX se pare de d'éléments destinés à la distinguer de ses soeurs plus placides : éclairage de jour en nid d'abeilles à l'avant, feux arrière 3D avec un X lumineux s'allumant au freinage, boucliers avant et arrière redessinés, toit et spoiler noir... À l'intérieur, des inserts bleu sombre se marient avec des surpiques rouges et différents logos GTX. D'un côté, le bleu synonyme de « durabilité » dicit VW, de l'autre, l'habituelle couleur distinctive des GTI de la marque, symbolisant le caractère des modèles qui s'en parent. On attend maintenant des déclinaisons GTX sur d'autres modèles de la famille ID. Sur une berline compacte par exemple. Pour rester fidèle à la légende.

DOMINIQUE MARÉE



TRIBUNE

Les Urssaf, un service public essentiel au financement de la protection sociale

Droit de réponse. Pour donner suite à la parution de l'avis d'experts paru dans le *Journal du Palais* n° 4752, Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne apporte un éclairage sur les missions de l'Urssaf en matière de contrôle ainsi que sur la relation cotisants en ces temps de crise sanitaire et économique.

Pouvez-vous nous dire à quoi servent les contrôles Urssaf ?

◆ **Lionel Matz.** Dès lors que l'entreprise calcule et déclare elle-même le montant des cotisations sociales qu'elle doit acquitter, il est légitime que des contrôles effectués ponctuellement permettent de vérifier la bonne compréhension et application de la réglementation. C'est la contrepartie logique d'un système déclaratif.

L'objectif n'est pas uniquement financier : la bonne déclaration des cotisations sociales, c'est avant tout l'assurance du calcul des justes droits sociaux des salariés. Rappelons-le : les cotisations sont le cœur du financement de notre système de protection sociale.

Le principe du contrôle permet aussi de garantir l'égalité de concurrence entre les acteurs économiques.

◆ Les contrôles Urssaf sont perçus comme pénalisants vis-à-vis des entreprises. Est-ce la réalité ?

◆ Le contrôle Urssaf ne cherche pas à pénaliser l'entreprise, mais bien à garantir le juste calcul des cotisations. Ainsi en moyenne, et de manière méconnue, pour cinq euros réclamés aux entreprises à la suite de contrôles, un euro est restitué pour corriger des erreurs de l'entreprise en sa défaveur.

Une enquête menée en 2019 a par ailleurs mis en évidence que 88 % des entreprises ayant été contrôlées estimaient que le contrôle s'était déroulé dans un climat de confiance et d'échanges (enquête en ligne entre le 2 et le 23 décembre 2019).

◆ Est-il impossible de contester les décisions qui découlent d'un contrôle ?

◆ Si une entreprise contrôlée souhaite contester la décision de l'Urssaf, elle dispose d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour saisir la Commission de recours amiable.

Plus largement, un réseau national de médiateurs (un par organisme) a été constitué au plus proche de nos publics. Il constitue un nouveau vecteur de dialogue lorsque survient un

désaccord, une difficulté ou une incompréhension. 1.965 demandes de médiation ont été formulées en 2020, et 70 % des demandes recevables ont conduit à une réussite de la médiation.

◆ Avez-vous un autre rôle que celui de contrôle a posteriori des entreprises ?

◆ Bien sûr : notre rôle commence avec l'information et est complété par des actions de prévention. Les échanges et le conseil tiennent également une place importante dans les opérations de contrôles. Par exemple, dans le cadre de la crise actuelle, l'Urssaf propose des entretiens préalables aux contrôles pour toutes les entreprises, pour définir si elles sont fragilisées et s'il faut envisager de reporter le contrôle.

Pour les contrôles effectués au sein de l'entreprise, un rendez-vous de clôture est systématiquement organisé. Il permet d'explicitier les anomalies relevées, les régularisations effectuées, et de répondre à toute question de l'entreprise.

À noter qu'en matière de régularisations de faible montant, seules des observations pour l'avenir sont notifiées, sans redressement.

◆ On blâme souvent les inspecteurs Urssaf de vouloir « faire du chiffre »...

◆ Je le répète, l'objectif du contrôle n'est pas de « faire du chiffre », mais bien de garantir une application correcte de la législation et de sécuriser juridiquement les entreprises.

Par ailleurs, le droit à l'erreur s'applique lors d'un contrôle Urssaf, conformément à ce qui est précisé au sein de la « Charte du cotisant contrôlé » mise à disposition des entreprises sur urssaf.fr.

Enfin, depuis 2020, les règles ont changé : en dehors des cas de fraude ou de réitération, il n'est plus appliqué de majorations ni de pénalités. N'est demandé à l'entreprise que le paiement des cotisations qu'elle aurait payées si elle n'avait pas fait d'erreur.

◆ Pouvez-vous comprendre que, pour un entrepreneur, la législation Urssaf soit difficile à comprendre ?

◆ Les acteurs Urssaf sont bien cons-



ciants de cette complexité. Nos organismes se mettent donc au service des entreprises et indépendants pour apporter des réponses claires et opposables à leurs questionnements. Ainsi, en 2019, le réseau Urssaf a répondu à plus de 19.000 questions complexes, sécurisant juridiquement les situations.

Par ailleurs, nouveauté d'avril 2021, le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (Boss) regroupe en ligne l'ensemble des informations et la doctrine relative au prélèvement social, dans une publication unique et facilement accessible.

◆ Qu'en est-il de vos relations avec les professionnels ?

◆ La relation entre l'Urssaf et ses publics (entreprises, indépendants, particuliers...) va bien au-delà des seuls contrôles. L'Urssaf est présente dans le quotidien des professionnels (déclarations et paiement régulier des cotisations) et à chaque grande étape : accompagnement lors de la création, des premières embauches, en cas de difficultés... Cette relation est une relation de qualité : 79 % des professionnels se disent globalement satisfaits du service apporté par leur Urssaf (enquête satisfaction 2019).

◆ Qu'en est-il de l'accompagnement aux entreprises, spécialement depuis le début de la crise ?

◆ L'Urssaf a toujours été à l'écoute des entreprises. Elle propose chaque jour des aménagements aux entreprises rencontrant des difficultés : plus de 63.000 demandes de délais ont été accordées en 2019, soit 93 % des demandes.

Depuis mars 2020, la crise nous a conduit à amplifier notre accompagnement vers les entreprises et les indépendants. Cet accompagnement renforcé s'est matérialisé par l'activation de reports, d'exonérations, ainsi que par la mise en place d'outils d'information et d'accompagnement (mini-site, FAQ, chatbot, webinaires...).

Ces mesures exceptionnelles traduisent l'accompagnement fort et constant de l'Urssaf vers les acteurs économiques, notamment ceux connaissant des difficultés de trésorerie.

Julien Denormandie. « La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération de nos agriculteurs », estime le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans un entretien accordé à ResoHebdoEco. Conscient que « tout le monde se renvoie la balle », il plaide pour une contractualisation tripartite (agriculteurs, industriels, distributeurs) et des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur.

L'enjeu du juste prix



Rés o
Hebdo
É c o .
Chaque
année,
la fixation des prix
fait l'objet de tensions

entre distributeurs, fournisseurs et agriculteurs. La loi EGalim (2019) avait notamment pour but de pallier ce problème, sans grand succès. Le rapport Papin (fin mars 2021) préconise un calcul du prix des produits agricoles par rapport à leur coût de production. Que comptez-vous mettre en place ?

♦ **Julien Denormandie.** Deux choses tout d'abord : premièrement, il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs. Notre souveraineté agro-alimentaire en dépend. Deuxièmement, notre modèle agricole est fondé sur la qualité. La guerre des prix qui perdure est antinomique avec cet ADN. Pour ces deux raisons, la priorité donnée au juste prix payé à l'agriculteur est d'une importance majeure.

La loi EGalim a instauré la "marche en avant" du prix, c'est-à-dire établi à partir du coût de la production agricole. C'est absolument nécessaire, mais force est de constater que ce n'est pas suffisant. On assiste aujourd'hui à un jeu de dupes : la relation agro-alimentaire est une relation à trois (agriculteurs, industriels, distributeurs) et tout le monde se renvoie la balle et la responsabilité. Il faut renforcer EGalim en allant vers la généralisation de ce qui existe et qui marche : la contractualisation tripartite, des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur. Je soutiens la proposition de loi en ce sens du député Grégory Besson-Moreau qui sera présentée en juin à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Elle prévoit également d'accroître la transparence du prix d'achat de la matière première agricole par l'industriel et de créer un comité de règlement des différends commerciaux. Sa mise en place pourrait intervenir à l'automne.

Il faut sortir de cette injonction d'aller vers toujours plus de qualité et de payer toujours moins chère. La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération (déjà faible pour une profession qui travaille énormément) de nos agriculteurs.

♦ **La qualité justement, comment concilier son maintien et la relocalisation de certaines activités de production dans une logique de circuits courts, plébiscitée par les consommateurs pendant la pandémie ? Vaut-il en vers d'une part des agriculteurs "industriels" et d'autre part des producteurs-vendeurs ?**

♦ Il faut arrêter d'opposer nos agricultures. Notre agriculture est incroyablement diverse du fait de la diversité même de nos territoires. C'est une richesse. Et même si nous avons plu-



Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

sieurs modèles en France, la taille moyenne de nos élevages reste bien inférieure à celle de la plupart de nos voisins européens ou ailleurs dans le monde. Par exemple, l'élevage porcin français regroupe en moyenne 190 truies en France, contre 10.000 aux États-Unis.

La France se caractérise par une agriculture de proximité, une ferme de territoires. Le point commun qui doit être notre unique boussole, c'est la qualité et elle n'est pas synonyme de taille. La crise de la Covid a remis en avant cette priorité. « Le premier médicament, c'est l'alimentation », disait Hippocrate.

♦ **Le projet de loi Climat et Résilience, voté le 4 mai, prévoit plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'agriculture et de l'alimentation. Parallèlement, les agriculteurs veulent être des acteurs moteurs de la transition écologique. Comment conjuguer les enjeux ?**

♦ Il faut là encore arrêter d'opposer agriculture et environnement. Les agriculteurs vivent de l'environnement, chérissent le sol, subissent les effets de la météo comme le gel il y a quelques semaines... Ils sont les premiers à subir les effets du changement climatique et leur prise de conscience est totale. Les transitions agro-écologiques sont déjà là de manière forte dans notre pays. Si on

veut continuer de les faire croître, il faut aussi qu'elles soient créatrices de valeur pour les agriculteurs. Plus les produits seront rémunérés comme tel, plus vite les transitions seront importantes. Il faut trouver le bon équilibre. Je le redis, je veux bouger fortement sur la qualité. La loi Climat, qui vient d'être adoptée à l'Assemblée nationale, renforce d'ailleurs significativement aussi cette obligation de qualité dans les produits servis dans la restauration collective. Actuellement, un fruit et légume sur deux est encore importé en France, et plus de 50 % de la viande servie en restauration collective l'est aussi. Demain, le projet de loi prévoit qu'au minimum 60 % des viandes et des produits de la pêche proposés devront être issus de labels de qualité.

♦ **L'artificialisation des terres agricoles est un problème dans nombre de régions françaises. La loi climat évoque cette question - on doit notamment prouver que tout nouveau projet empiétant sur les terres agricoles n'avait pas d'autres pos-**

sibilités - Quelles sont les autres alternatives ?

♦ Aujourd'hui, cette artificialisation a deux impacts, agricole et environnemental contre lesquels il faut lutter. Notre gouvernement a d'ores et déjà limité la construction de grands centres commerciaux à la périphérie de nos communes, à la fois néfaste pour l'environnement, l'agriculture et l'âme de nos villes. Actuellement, les friches industrielles se développent sur notre territoire. Une enveloppe de 300 millions d'euros est prévue, dans le cadre du plan France Relance, pour leur redonner vie. Et ce, afin qu'elles puissent accueillir de nouveaux projets de construction plutôt que ceux-ci soient implantés sur des terres agricoles. La loi est de bon sens sur cette question.

♦ **Ce qui est rare devient cher... Comment pallier la question du coût des terres qui, dans certaines régions, est un véritable frein à l'installation ?**

♦ Aujourd'hui, il faut avoir en tête que 50 % des agriculteurs vont partir à la retraite dans les cinq à sept prochaines années. C'est un défi colossal. Or c'est un métier où l'on commence d'abord par s'endetter massivement pour s'installer.

Le 25 mai, le député Sempastous présentera une proposition de loi qui prévoit de mieux encadrer la cession des terres agricoles. Au-delà du droit, il y a un vrai sujet que l'on travaille avec la Banque des Territoires et la Safer (NDRL : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et dans lequel je crois beaucoup : le système de portage foncier.

La Safer et la Banque des Territoires conservent la propriété du terrain et l'agriculteur en a l'usufruit le temps d'avoir une assise financière et de pouvoir l'acheter au prix fixé dès le départ. C'est donc une puissance publique qui porte le foncier pendant dix, quinze ou vingt ans et qui a l'obligation de le vendre, le moment venu, à l'agriculteur qui le cultive. Les travaux sont en cours et j'ai bon espoir de pouvoir mettre ce dispositif en place rapidement à l'heure où les offices fonciers solidaires émergent un peu partout.

Aujourd'hui, on a un prix du foncier qui est plus bas que chez nos voisins européens. Nous devons veiller à préserver cet avantage compétitif trop peu valorisé. Spéculer sur le foncier serait une erreur. Et tout le monde doit prendre les responsabilités qui sont les siennes.

Quelles mesures sont-elles prévues pour soutenir la filière ?

♦ Le bio, c'est important. Nous renforçons les moyens d'accompagnement et, à la fin du quinquennat, la surface agricole bio aura progressé de 50 % dans notre pays. Il est important de soutenir aussi l'agriculture à haute valeur environnementale (NDRL : qui garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement) pour lequel un crédit d'impôt a été créé en janvier 2021 dans le cadre du plan France Relance. Je crois beaucoup également à l'agriculture de conservation des sols. Trop peu le savent, mais les sols restent le premier endroit, avant même les arbres de nos forêts, où l'on capte le carbone sur terre. Ce sont toutes ces agricultures que je veux développer et soutenir sans jamais les opposer.

♦ **La réforme de la Politique agricole commune (PAC) doit entrer en vigueur le 1er janvier 2023. On parle d'un redéploiement d'une partie des subventions européennes pour les producteurs de protéines végétales au détriment des éleveurs. Comment comptez-vous concilier les intérêts divergents des uns et des autres ?**

♦ Aujourd'hui, nous sommes toujours dans les phases de consultation et de concertation. Aucune option n'est arrêtée quant à la répartition de l'enveloppe de 9,5 milliards d'euros validée pour la France par l'Union Européenne. Une enveloppe dont nous avons réussi à maintenir le montant. Ce n'était pas gagné d'avance, mais c'était un enjeu majeur. Le Président de la République s'est battu pour. Et nous avons obtenu cette préservation.

À ce jour, nous travaillons donc bien à la répartition des budgets et c'est toute la difficulté de l'exercice. Toutes les filières font remonter leurs demandes et mon rôle est de trouver le bon équilibre. Je souhaite une PAC de producteurs, qui permette à la France d'être une vraie puissance agricole. Il n'y a pas de pays fort sans agriculture forte, c'est une conviction que j'ai chevillée au corps. Une PAC de qualité, tournée vers les filières, une PAC des territoires qui prenne en compte leurs spécificités et une PAC qui accompagne les transitions, notamment agro-écologiques.

PROPOS RECUEILLIS
PAR HÉLÈNE VERMARE,
POUR RESOHEBDOECO, ASSOCIATION
REGROUPEANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONALES EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com